

7.

Bourses, chambres de compensation, organismes d'autoréglementation et autres entités réglementées

- 7.1 Avis et communiqués
 - 7.2 Réglementation de l'Autorité
 - 7.3 Réglementation des bourses, des chambres de compensation, des OAR et d'autres entités réglementées
 - 7.4 Autres consultations
 - 7.5 Autres décisions
-

7.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

7.2. RÉGLEMENTATION DE L'AUTORITÉ

7.2.1. Consultation **Projet de règlement**

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 11°, 32° et 33.8° et a. 331.2)

Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport

Avis est donné par l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »), que, conformément à l'article 331.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le règlement suivant dont le texte est publié ci-dessous, pourra être pris par l'Autorité et ensuite soumis au ministre des Finances pour approbation, avec ou sans modification, à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter de sa publication au Bulletin de l'Autorité :

- *Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport*

Le projet de modification est corrélatif aux textes suivants :

- le projet de *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés* publié le 8 avril 2011;
- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* publié le 18 mars 2011.

Consultation

Toute personne intéressée ayant des commentaires à formuler à ce sujet est priée de les faire parvenir par écrit avant le **20 octobre 2011**, en s'adressant à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : (514) 864-6381
Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Renseignements additionnels

Des renseignements additionnels peuvent être obtenus en s'adressant à :

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4358
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337, poste 4356
Numéro sans frais : 1 877 525-0337
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Le 19 août 2011

Avis de consultation

Projet de Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport

Le 19 août 2011

Introduction

Le présent avis décrit les modifications que les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (les « ACVM »), à l'exception de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, se proposent d'apporter au *Règlement 11-102 sur le régime de passeport*. Les autorités participantes (ou « nous ») publient un projet de *Règlement modifiant le Règlement 11-102 sur le régime de passeport* (le « projet de modification ») pour une période de consultation de 60 jours.

Le projet de modification est corrélatif aux textes suivants :

- le projet de *Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés* (le « projet de Règlement 23-103 ») publié le 8 avril 2011;
- le projet de *Règlement modifiant le Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché* (le « projet de modification du Règlement 21-101 ») publié le 18 mars 2011.

Les modifications prévues par le projet de modification entreront en vigueur à des dates différentes correspondant aux dates d'entrée en vigueur des projets réglementaires auxquels elles se rapportent.

À l'heure actuelle, le régime de passeport s'applique à certaines dispositions du Règlement 21-101. Le projet de modification aurait pour effet d'étendre l'application du régime à certaines nouvelles dispositions du projet de Règlement 23-103 ainsi qu'aux dispositions pertinentes du projet de modification du Règlement 21-101.

Objet du projet de modification

Le projet de modification vise à maintenir l'application du régime de passeport aux obligations pertinentes en matière de structure du marché.

Coûts et avantages prévus

Nous nous attendons à ce que le projet de modification maintienne l'efficacité du régime de passeport. À notre avis, il n'entraînera pas de nouveaux coûts.

Consultation

Nous invitons les intéressés à formuler des commentaires sur le projet de modification découlant du projet de Règlement 23-103 et du projet de modification du Règlement 21-101.

Autres solutions envisagées

Étant donné que le régime de passeport fonctionne bien, nous n'avons envisagé aucune autre solution.

Documents non publiés

Pour rédiger le projet de modification, nous n'avons utilisé aucune étude ni aucun rapport ou document écrit importants non publiés.

Avis locaux

Dans certains territoires, d'autres renseignements exigés par la législation en valeurs mobilières locale sont publiés en annexe A du présent avis.

Territoires participants

Le projet de modification est une initiative de tous les membres des ACVM, à l'exception de l'Ontario. Chacun d'eux, sauf l'Ontario, adopterait le projet de modification sous forme de règle, de règlement ou de règlement de la commission.

Transmission des commentaires

Veillez transmettre vos commentaires par écrit au plus tard le **20 octobre 2011**.

Prrière d'adresser vos commentaires aux membres suivants des ACVM :

Alberta Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 British Columbia Securities Commission
 Commission des valeurs mobilières du Manitoba
 Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick
 Nova Scotia Securities Commission
 Registrar of Securities, Île-du-Prince-Édouard
 Saskatchewan Financial Services Commission
 Securities Commission of Newfoundland and Labrador
 Surintendant des valeurs mobilières, Nunavut
 Surintendant des valeurs mobilières, Territoires du Nord-Ouest
 Surintendant des valeurs mobilières, Yukon

Il n'est pas nécessaire d'envoyer vos commentaires à tous les membres des ACVM. Veuillez ne les envoyer qu'aux adresses suivantes et ils seront distribués aux autres membres.

M^c Anne-Marie Beaudoin
 Secrétaire de l'Autorité
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Meg Tassie
 British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver (Colombie-Britannique) V7Y 1L2
 Télécopieur : 604-899-6819
 Courriel : mtassie@bcsc.bc.ca

Si vous n'envoyez pas vos commentaires par courriel, veuillez envoyer un CD-ROM les contenant, en format Word.

Nous ne pouvons préserver la confidentialité des commentaires parce que la législation en valeurs mobilières de certaines provinces exige la publication d'un résumé des commentaires écrits reçus pendant la période de consultation.

Questions

Prière d'adresser vos questions sur les modifications corrélatives au projet de Règlement 23-103 à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4358
 serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4356
 elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Meg Tassie
 British Columbia Securities Commission
 604-899-6819
 mtassie@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
 Alberta Securities Commission
 403-355-3889
 lorenz.berner@asc.ca

Prière d'adresser vos questions sur les modifications corrélatives au projet de modification du Règlement 21-101 à l'une des personnes suivantes :

Serge Boisvert
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4358
 serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, poste 4356
 elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Michael Brady
 British Columbia Securities Commission
 604-899-6561
 mbrady@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
 Alberta Securities Commission
 403-355-3889
 lorenz.berner@asc.ca

Jason Alcorn
 Commission des valeurs mobilières du
 Nouveau-Brunswick
 506-643-7857
 jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Doug Brown
 Commission des valeurs mobilières du
 Manitoba
 204-945-0605
 doug.brown@gov.mb.ca

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 11-102 SUR LE RÉGIME DE PASSEPORT

Loi sur les valeurs mobilières
(L.R.Q., c. V-1.1, a. 331.1, par. 11°, 32° et 33.8°)

1. L'Annexe D du Règlement 11-102 sur le régime de passeport est modifiée:

1° par le remplacement de la ligne renvoyant au Règlement 21-101 sur le fonctionnement du marché par la suivante:

« Fonctionnement du marché	Règlement 21-101 (seulement les parties 3, 4, 7, 8, 11 et 13, et les par. 1 et 2 de l'art. 5.1 et les art. 5.9, 5.10, 6.1, 6.2, 6.3, 6.7, 6.9 et 6.11 en ce qui concerne les SNP)	»;
----------------------------	--	----

2° par l'insertion, après la ligne renvoyant au Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages, de la suivante:

« Négociation électronique et accès électronique direct aux marchés	Règlement 23-103 (seulement les par. 1 et 2, les sous-par. a à d du par. 3 et les par. 4 à 7 de l'art. 3, l'art. 4, le par. 2 de l'art. 5, l'art. 6, l'art. 7, les sous-par. b, c et e à h de l'art. 8, l'art. 9 et l'art. 11)	».
---	---	----

2. L'Annexe E de ce règlement est modifiée par l'insertion, après «- Règlement 23-101 sur les règles de négociation», des lignes suivantes :

«- Règlement 23-102 sur l'emploi des courtages;

«- Règlement 23-103 sur la négociation électronique et l'accès électronique direct aux marchés;».

3. Le paragraphe 1 de l'article 1 du présent règlement entre en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur de la disposition*).

4. Le paragraphe 2 de l'article 1 et l'article 2 du présent règlement entrent en vigueur le (*indiquer ici la date d'entrée en vigueur des dispositions*).

Draft Regulation

Securities Act

(R.S.Q. c. V-1.1, s. 331.1, pars. (11), (32) and (33.8), and s. 331.2)

Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System

Notice is hereby given by the *Autorité des marchés financiers* (the "Authority") that, in accordance with section 331.2 of the *Securities Act*, R.S.Q. c. V-1.1, the following Regulation, the text of which is published hereunder, may be made by the Authority and subsequently submitted to the Minister of Finance for approval, with or without amendment, after 60 days have elapsed since its publication in the Bulletin of the Authority:

- *Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System.*

The amendments are consequential to:

- proposed *Regulation 23-103 respecting Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces*, published on April 8, 2011, and
- proposed *Regulation to amend Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation*, published on March 18, 2011.

Request for comment

Comments regarding the above may be made in writing before **October 20, 2011**, to the following:

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal (Québec) H4Z 1G3
 Fax: (514) 864-6381
 E-mail: consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Further information

Further information is available from:

Serge Boisvert
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, ext. 4358
 Toll-free : 1 877 525-0337
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Élaine Lanouette
 Autorité des marchés financiers
 514-395-0337, ext. 4356
 Toll-free : 1 877 525-0337
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

August 19, 2011

Notice and Request for Comment

Draft Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System

Date: August 19, 2011

Introduction

This notice describes amendments to *Regulation 11-102 respecting Passport System* (Regulation 11-102) proposed by the Canadian Securities Administrators (CSA), other than the Ontario Securities Commission. The participating jurisdictions are publishing the draft *Regulation to amend Regulation 11-102 respecting Passport System* (the amendments) for a 60-day comment period.

The amendments are consequential to:

- draft *Regulation 23-103 respecting Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces* (Regulation 23-103), published on April 8, 2011, and
- draft *Regulation to amend Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation* (Regulation 21-101), published on March 18, 2011.

The amendments will have different effective dates to reflect the effective dates of their respective policy projects.

Currently, the passport system applies to certain sections of Regulation 21-101. The amendments would extend the passport system to certain new provisions in Regulation 23-103. They would also make the passport system available to appropriate provisions of the draft amendments to Regulation 21-101.

Substance and purpose of the amendments

The substance and purpose of the amendments is to ensure that the passport system continues to apply to appropriate market structure requirements.

Anticipated costs and benefits of the amendments

We expect the amendments to maintain the effectiveness of the passport system. We do not think they impose new regulatory costs.

Request for comment on the amendments

We invite comment on the amendments proposed as a consequence of draft Regulation 23-103 and draft amendments to Regulation 21-101.

Alternatives considered

Since the passport system has worked effectively, we did not consider other alternatives.

Unpublished materials

In proposing the amendments we did not rely upon any significant unpublished study, report, or other written materials.

Local Notices

Certain jurisdictions will publish other information required by local securities legislation in Appendix A to this Notice.

Publishing jurisdictions

The amendments are an initiative of all CSA members except Ontario. Other than Ontario, each CSA member would adopt the amendments as a rule, commission regulation, or regulation.

How to provide your comments

Please provide your comments in writing by **October 20, 2011**.

Please address your submissions to the following CSA members:

Alberta Securities Commission
 Autorité des marchés financiers
 British Columbia Securities Commission
 Manitoba Securities Commission
 New Brunswick Securities Commission
 Nova Scotia Securities Commission
 Registrar of Securities, Prince Edward Island
 Saskatchewan Financial Services Commission
 Securities Commission of Newfoundland and Labrador
 Superintendent of Securities, Northwest Territories
 Superintendent of Securities, Nunavut
 Superintendent of Securities, Yukon Territory

You do not need to deliver your comments to all CSA members. Please deliver your comments **only** to the following addresses, and CSA members' staff will distribute your comments to all other jurisdictions:

M^e Anne-Marie Beaudoin
 Corporate Secretary
 Autorité des marchés financiers
 800, square Victoria, 22^e étage
 C.P. 246, tour de la Bourse
 Montréal, Québec H4Z 1G3
 e-mail : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

and

Meg Tassie
 British Columbia Securities Commission
 P.O. Box 10142, Pacific Centre
 701 West Georgia Street
 Vancouver BC V7Y 1L2
 Fax: 604-899-6819
 Email: mtassie@bcsc.bc.ca

If you are not sending your comments by email, please send a CD-ROM containing your comments in MS Word format.

We cannot keep submissions confidential because securities legislation in certain provinces requires that we publish a summary of the written comments received during the comment period.

Questions

Please refer your questions about amendments consequential to draft Regulation 23-103 to any of:

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4356
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Meg Tassie
British Columbia Securities Commission
604-899-6819
mtassie@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889
lorenz.berner@asc.ca

Please refer your questions about amendments consequential to the draft amendments to Regulation 21-101 to any of:

Élaine Lanouette
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4356
elaine.lanouette@lautorite.qc.ca

Serge Boisvert
Autorité des marchés financiers
514-395-0337 ext. 4358
serge.boisvert@lautorite.qc.ca

Michael Brady
British Columbia Securities Commission
604-899-6561
mbrady@bcsc.bc.ca

Lorenz Berner
Alberta Securities Commission
403-355-3889
lorenz.berner@asc.ca

Jason Alcorn
New Brunswick Securities Commission
(506) 643-7857
jason.alcorn@nbsc-cvmnb.ca

Doug Brown
Manitoba Securities Commission
(204) 945-0605
doug.brown@gov.mb.ca

REGULATION TO AMEND REGULATION 11-102 RESPECTING PASSPORT SYSTEM

Securities Act
(R.S.Q., c. V-1.1, s. 331.1, par. (11), (32) and (33.8))

1. Appendix D of Regulation 11-102 respecting Passport System is amended:

(1) by replacing the row that refers to Regulation 21-101 respecting Marketplace Operation with the following:

“ Marketplace operation	Regulation 21-101 (only Parts 3, 4, 7, 8, 11 and 13 and sections 5.1(1), 5.1(2), 5.9, 5.10, 6.1, 6.2, 6.3, 6.7, 6.9 and 6.11, as those parts and sections apply to an ATS)”;
-------------------------	--

(2) by inserting, after the row that refers to Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions, the following:

“ Electronic trading and direct electronic access to marketplaces	Regulation 23-103 (only sections 3(1), 3(2), 3(3)(a) to 3(3)(d), 3(4) to 3(7), 4, 5(2), 6, 7, 8(b), 8(c), 8(e) to 8(h), 9 and 11)”.
---	--

2. Appendix E of the Regulation is amended by inserting, after “- Regulation 23-101 respecting Market Operations”, the following rows:

“- Regulation 23-102 respecting Use of Client Brokerage Commissions;

“- Regulation 23-103 respecting Electronic Trading and Direct Electronic Access to Marketplaces;”.

3. Paragraph 1 of section 1 of this Regulation comes into force on *(indicate the date of coming into force of the provision)*.

4. Paragraph 2 of section 1 and section 2 of this Regulation come into force on *(indicate the date of coming into force of the provisions)*.

7.3. RÉGLEMENTATION DES BOURSES, DES CHAMBRES DE COMPENSATION, DES OAR ET D'AUTRES ENTITÉS RÉGLEMENTÉES

7.3.1 Consultation

Services de dépôt et de compensation CDS inc. – Projet de modifications importantes aux Procédés et méthodes – Traitement des effets payables au Canada

L'Autorité des marchés financiers publie le projet, déposé par Services de dépôt et de compensation CDS inc. (la « CDS »), de modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS afférentes au traitement des effets payables au Canada. Ces modifications visent à harmoniser le traitement des effets payables des droits et privilèges au Canada et aux États-Unis, car le traitement des effets payables est actuellement propre au marché américain.

(Les textes sont reproduits ci-après).

Commentaires

Les personnes intéressées à soumettre des commentaires doivent en transmettre une copie, au plus tard le 19 septembre 2011, à :

M^e Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3
Télécopieur : 514 864-6381

Courrier électronique : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Information complémentaire

Pour de plus amples renseignements, on peut s'adresser à :

Monique Viranyi
Analyste expert aux OAR
Direction de la supervision des OAR
Autorité des marchés financiers
Téléphone : 514 395-0337, poste 4359
Numéro sans frais : 1 877 525-0337, poste 4359
Télécopieur : 514 873-7455
Courrier électronique : monique.viranyi@lautorite.qc.ca

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS^{MD})

**AVIS ET SOLLICITATION DE COMMENTAIRES
MODIFICATIONS IMPORTANTES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS**

TRAITEMENT DES EFFETS PAYABLES AU CANADA

A. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes peuvent être consultées et téléchargées à partir de la page Web [Documentation](#) de la CDS.

Contexte

Au cours des dernières années, le secteur financier a travaillé à apporter des changements au traitement des événements de droits et privilèges au Canada afin qu'au moment des événements, le rapport des avoirs des clients gagne en exactitude.

Actuellement, les événements tels les événements de division d'actions, d'apport partiel d'actif, de dividendes en actions et de distribution d'actions font état d'un prix après distribution alors que la position du client n'est pas rajustée avant la date de paiement, ce qui entraîne la sous-évaluation de ses positions du portefeuille et de possibles problèmes de crédit et de perte de revenu en raison de la sous-évaluation des comptes de facturation des adhérents.

De plus, le traitement actuel des événements de droits et privilèges au Canada diffère de celui effectué aux États-Unis, ce qui occasionne d'importants défis dans le cas des valeurs intercotées. Par exemple, l'utilisation d'un système de traitement des effets payables aux États-Unis engendre une situation où, durant la période visée par l'effet payable, les valeurs intercotées ont un prix différent sur les marchés canadien et américain.

À l'heure actuelle, le traitement des effets payables est une pratique propre au marché américain et s'applique à un événement de droits et privilèges lorsqu'une bourse établit la date ex-dividende après la date de clôture des registres. Les effets payables sont des droits et privilèges en actions ou en espèces (p. ex., dans le cas des divisions d'actions, les actions fractionnées) rattachés aux opérations réglées entre la date de clôture des registres et la date de remboursement des effets payables (deux jours après la date ex-dividende). Les opérations sont réglées selon l'ancien prix; par conséquent, l'acquéreur doit se voir remettre les droits et privilèges. Cette pratique a été établie dans un environnement avec certificats afin de prendre en compte le temps nécessaire à l'actionnaire pour recevoir le certificat matériel de l'agent des transferts. Toutefois, cette pratique a évolué et est désormais effectuée au sein d'un environnement électronique.

La négociation des effets payables ne s'applique actuellement pas au Canada, où la date ex-dividende est établie deux jours avant la date de clôture des registres, ce qui place la première date de règlement selon le nouveau prix au lendemain de la date de clôture des registres. En outre, les opérations dont la date de règlement est après la date de clôture des registres ne sont pas admissibles aux fins de droits et privilèges.

En 2010, le secteur canadien des valeurs mobilières, représenté par le groupe de travail sur les effets payables de l'ACCVM, a demandé à la CDS d'améliorer et de coordonner le traitement des droits et privilèges au moyen du CDSX, et ce faisant, d'adopter le traitement des effets payables au Canada.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

Description des modifications proposées

Avec l'adoption du traitement des effets payables au Canada, il sera nécessaire d'apporter des changements à la gestion du traitement des événements de droits et privilèges, aux modalités du traitement des droits et privilèges, y compris le traitement des réclamations, ainsi qu'aux exigences actuelles de rapports et de suivi.

Les mises à jour du SGCR, le système de traitement des droits et privilèges de la CDS, comprendront :

- le retrait de 12 types d'événement existants, qui seront remplacés par 4 nouveaux (il n'y aura plus d'exigence de différenciation des événements selon le pays où la valeur est cotée);
- des mises à jour qui produisent les nouvelles dates de traitement des événements principaux (p. ex., la date de remboursement des effets payables [« DREP »], la date ex-dividende, etc.);
- des changements aux calculs des droits et privilèges utilisés pour les paiements, qui seront désormais établis selon la nécessité ou non du traitement des effets payables. Les modalités de traitement des effets payables seront utilisées lorsque la date de détachement d'un événement tombera après la date de clôture des registres. Quand la date de détachement tombera au plus tard à la date de clôture des registres, la CDS aura recours au protocole sans traitement des effets payables;
- des transactions de réclamations générées pour les opérations individuelles en cours lorsque celles-ci sont réglées alors qu'elles sont touchées par les droits et privilèges. Les opérations et les réclamations générées lors du règlement feront l'objet d'un suivi pour une période de 30 jours civils après que l'état de l'événement a été mis à jour à « payé ».

Un nouveau service sur le Web, le Suivi des droits et privilèges TRAX, sera offert pour permettre aux adhérents de faire le suivi :

- de l'incidence de leurs transactions sur leurs paiements de droits et privilèges;
- d'articles en circulation qui, une fois réglés, entraîneront des réclamations.

Les changements au traitement commanderont leur prise en compte dans certains rapports du SGR. Un nouveau rapport de réclamations sera offert aux adhérents afin de supporter le nouveau processus de réclamations.

Afin de corriger des mises à jour mineures dans la version française seulement, veuillez noter que la version française des modifications proposées aux Procédés et méthodes fait état de modifications d'ordre administratif qui ne figurent pas dans la version anglaise.

B. NATURE ET OBJET DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Les changements proposés sont considérés comme des modifications importantes. Ces modifications entraîneront l'adoption d'un nouveau processus de traitement des droits et privilèges et d'une nouvelle grille de calcul, ainsi que celle d'un processus de réclamations, et devraient réduire les coûts déboursés par les adhérents et les risques liés au traitement des droits et privilèges en deux protocoles distincts pour les clients du Canada et des États-Unis.

C. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES AUX PROCÉDÉS ET MÉTHODES DE LA CDS

Il y a d'importants avantages à opérer un système commun au sein du secteur et au-delà des frontières des pays.

Inefficacités de traitement : Actuellement, il y a des divergences de traitement des événements de droits et privilèges entre les marchés canadien et américain dans le cas des valeurs intercotées. De

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

telles valeurs sont négociées au sein du marché canadien à un prix différent par rapport à celui au sein du marché américain pendant la période visée par l'effet payable, ce qui demande aux sociétés de placement canadiennes de déployer des efforts considérables pour faire le suivi et le rapprochement des effets payables en fonction de différentes conventions de négociation au sein des deux marchés.

Évaluation de portefeuille : Lorsqu'il y a une division d'actions, les agents des transferts n'émettent pas les droits et privilèges en actions à la première date de règlement à un prix après division. La réception tardive des actions supplémentaires entraîne une sous-évaluation de la valeur marchande dans les comptes des clients de la première date de règlement selon le prix après division à la date de paiement.

C.1 Concurrence

Les modifications aux Procédés et méthodes sont proposées afin d'accompagner les modifications aux systèmes de la CDS qui soutiendront l'effort de normalisation du traitement des droits et privilèges au Canada et aux États-Unis.

C.2 Risques et coûts d'observation

Les modifications proposées ne devraient pas changer le profil de risque de la CDS ou de ses adhérents.

C.3 Comparaison avec les normes internationales - (a) le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement de la Banque des règlements internationaux, (b) le Comité technique de l'Organisation internationale des commissions de valeurs et (c) le Groupe des Trente

À l'heure actuelle, le traitement des effets payables est une pratique propre au marché américain qui n'a pas d'équivalents internationaux.

D. DESCRIPTION DU PROCESSUS DE RÉDACTION DES PROCÉDÉS ET MÉTHODES

D.1 Contexte d'élaboration

Les modifications proposées et les changements aux systèmes de la CDS nécessaires à l'adoption des modifications proposées sont le résultat de la demande du secteur pour un protocole normalisé de traitement des événements de droits et privilèges visés par des effets payables. Les modifications concourent à parfaire l'exactitude du rapport des avoirs des clients au moment où les événements de droits et privilèges ont lieu au Canada.

D.2 Processus de rédaction des Procédés et méthodes

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes de la CDS sont étudiées et approuvées par le Comité d'analyse du développement stratégique (« CADS ») de la CDS. Le CADS détermine ou étudie, surveille et établit l'ordre de priorité des projets de développement des systèmes de la CDS et les autres modifications proposées par les adhérents et la CDS. Le CADS compte, parmi ses membres, des représentants des adhérents de la CDS et il se réunit mensuellement.

Les modifications proposées aux Procédés et méthodes ont été étudiées et approuvées par le CADS le 28 juillet 2011.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

D.3 Questions prises en compte

Aucune.

D.4 Consultation

Les modifications aux processus ainsi qu'aux Procédés et méthodes ont été élaborées grâce à des consultations directes auprès des intervenants du marché par le biais du sous-comité chargé des droits et privilèges du CADS et des réunions de l'ACCVM.

D.5 Autres possibilités étudiées

En novembre 2008, le CADS a demandé à la CDS de préparer une analyse de carence et une estimation pour mettre en place un processus de traitement des effets payables (similaire à celui des États-Unis) au CDSX. En janvier 2009, la CDS a présenté ses conclusions au comité des opérations de la section des administrateurs financiers de l'Organisme de réglementation du commerce des valeurs mobilières (« OCRCVM ») et au CADS. Deux options ont été présentées. L'une comprenait le traitement des réclamations de manière similaire à la DTCC et l'autre ne le comprenait pas. En 2010, le secteur des valeurs mobilières canadien, représenté par le groupe de travail sur les effets payables de l'ACCVM, a convenu d'améliorer et de coordonner le traitement des droits et privilèges par l'adoption du traitement des effets payables avec réclamations au Canada.

D.6 Plan de mise en œuvre

La CDS est reconnue à titre d'agence de compensation par la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (« CVMO ») en vertu de l'article 21.2 de la *Loi sur les valeurs mobilières* de l'Ontario. L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») a autorisé la CDS à poursuivre les activités de compensation au Québec en vertu des articles 169 et 170 de la *Loi sur les valeurs mobilières* du Québec. De plus, la CDS est réputée être la chambre de compensation pour le CDSX, système de compensation et de règlement désigné par la Banque du Canada en vertu de l'article 4 de la *Loi sur la compensation et le règlement des paiements*. La CVMO, l'AMF et la Banque du Canada seront ci-après collectivement désignées par l'expression « autorités de reconnaissance ».

Les modifications apportées aux Procédés et méthodes de l'adhérent pourraient entrer en vigueur dès l'obtention de l'approbation des modifications par les autorités de reconnaissance à la suite de la publication de l'avis et de la sollicitation de commentaires auprès du public.

E. INCIDENCE DES MODIFICATIONS PROPOSÉES SUR LES SYSTÈMES

E.1 CDS

Les systèmes de la CDS seront modifiés en fonction des changements nécessaires au traitement d'événements de droits et privilèges avec des effets payables, ainsi que pour faire le suivi et produire les rapports des opérations individuelles en cours et des réclamations afférentes.

Le suivi des opérations et les rapports améliorés seront offerts sur abonnement au moyen du nouveau service Web, Suivi des droits et privilèges TRAX, sur le site de la CDS, à l'adresse www.cds.ca.

E.2 Adhérents de la CDS

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

Incidence auprès des adhérents de la CDS :

- Le nouveau processus permet un suivi plus efficace des opérations effectuées sur le marché américain pour les valeurs intercotées.
- Il réduira la dépendance envers les renseignements de la CDS concernant les ajustements de prix et de processus pour tenir compte des horaires décalés.
- Les adhérents devront se familiariser avec les nouveaux types d'événement et être en mesure de les traiter : SDV (dividende en actions), SPN (apport partiel d'actif), SSP (division d'actions) et SDS (distribution en actions).
- Les adhérents seront en mesure de traiter une DREP communiquée par des fichiers ou des messages entrants au moyen de leurs systèmes internes.
- Le nouveau processus entraînera une meilleure diffusion des renseignements au moyen des bulletins. Un avis d'événement de dividende en espèces sera émis quand l'événement comportera le traitement des effets payables. La DREP sera indiquée dans les événements de droits et de bons de souscription et les événements de distribution en espèces existants quand l'événement comportera le traitement des effets payables.
- Les réclamations seront réglées uniquement une fois que l'opération sous-jacente aura été réglée afin de s'assurer que seules les opérations individuelles valides donnent lieu à des réclamations.
- Les réclamations seront générées pour les événements de division d'actions qui remplaceront l'activité actuelle de conversion d'opérations.
- Les adhérents pourront consulter le nouveau rapport du SGR intitulé RECLAMATIONS POSITIONS RNC EN COURS ET OPERATIONS REGLEES pour obtenir des renseignements sur les réclamations au moyen du nouveau processus de traitement.

D'autres incidences pour les adhérents qui s'abonnent au nouveau service Suivi des droits et privilèges TRAX :

- Ils pourront visualiser plus tôt le paiement prévu, ce qui permettra un rapprochement anticipé du compte de leurs clients et des montants reçus.
- Effets payables uniquement : Ils pourront identifier rapidement les transactions comprises dans les paiements de droits et privilèges, ce qui facilitera le rapprochement des transactions réglées avec le paiement des droits et privilèges.
- Effets payables uniquement (avant la date de paiement) : Afin de diminuer le nombre de réclamations, les adhérents pourront aisément identifier et effectuer le suivi des transactions en cours sur le point d'être réglées et comprises dans le paiement des droits et privilèges.
- Après la date de paiement : Les adhérents pourront consulter, en un lieu, les transactions individuelles en cours, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage qui, une fois réglés, généreront des réclamations. Les adhérents pourront également consulter toutes les réclamations réglées ou les modifications de mise en gage existantes. Ceci simplifiera le rapprochement des montants payables ou à recevoir avec leurs registres internes.

E.3 Autres intervenants du marché

Lorsque les systèmes d'un adhérent de la CDS sont exploités par un fournisseur tiers, celui-ci devra apporter les mêmes modifications aux systèmes :

- Traitement des nouveaux types d'événement : SDV (dividende en actions), SPN (apport partiel d'actif), SSP (division d'actions) et SDS (distribution en actions)
- Traitement de la DREP communiquée par des fichiers ou des messages entrants au moyen de leurs systèmes internes

De plus, la CDS utilisera les dates fournies par le TMX (pour les valeurs cotées au Canada) ou la DTCC (pour les valeurs cotées ou intercotées aux États-Unis) lors de l'établissement des dates ex-dividende et de remboursement des effets payables qui s'appliquent à un événement.

Avis et sollicitation de commentaires – Modifications importantes aux Procédés et méthodes de la CDS

F. COMPARAISON AVEC LES AUTRES AGENCES DE COMPENSATION

Ces modifications harmoniseront le traitement des effets payables des droits et privilèges au Canada et aux États-Unis, car le traitement des effets payables est actuellement propre au marché américain.

G. ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La CDS a déterminé que les modifications proposées ne sont pas contraires à l'intérêt général.

H. COMMENTAIRES

Veillez faire parvenir vos commentaires écrits à l'égard des modifications proposées dans les 30 jours civils suivant la date de publication du présent avis dans le Bulletin de l'Autorité des marchés financiers, aux coordonnées suivantes :

Laura Ellick
Directrice, Systèmes de gestion
Services de dépôt et de compensation CDS inc.
85 rue Richmond Ouest
Toronto (Ontario) M5H 2C9

Téléphone : 416 365-3872
Télécopieur : 416 367-2755
Courriel : lelick@cds.ca

Veillez également faire parvenir un exemplaire de ces commentaires à l'Autorité des marchés financiers et à la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario, aux personnes indiquées ci-après :

M^{re} Anne-Marie Beaudoin
Secrétaire de l'Autorité
Autorité des marchés financiers
800 square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Télécopieur : 514 864-6381
Courriel : consultation-en-cours@lautorite.qc.ca

Directrice, Réglementation des marchés
Division des marchés des capitaux
Commission des valeurs mobilières de l'Ontario
Bureau 1903, C.P. 55,
20 rue Queen Ouest
Toronto (Ontario) M5H 3S8

Télécopieur : 416 595-8940
Courriel : marketregulation@osc.gov.on.ca

La CDS mettra à la disposition du public, sur demande, des exemplaires des commentaires reçus au cours de la période de sollicitation de commentaires.

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

Avertissements relatifs à un déclenchement par date

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Date de clôture des registres actuelle	✓	✓	Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré au moment de la création de l'enregistrement
			Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré en début de journée

Avertissements relatifs au traitement au CDSX

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Dépôt au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'une entrée de dépôt au CDSX par demandes de transfert.
Retrait au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'un retrait de dépôt au CDSX par demandes de transfert.

Remarque : Les avis par courriel ne sont pas encodés. Ainsi, la confidentialité et la sécurité des renseignements ne font l'objet d'aucune garantie.

3.10 Suivi des droits et privilèges TRAX

Le service de suivi des droits et privilèges TRAX permet aux adhérents de surveiller les transactions réglées et en cours en temps réel pour les types d'événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

- [SPN \(apport partiel d'actif\)](#)
- [SDS \(distribution en actions\)](#)
- [SDV \(dividende en actions\)](#)
- [SSP \(division d'actions\)](#)

Selon le type d'événement, à partir du lendemain de la date de clôture des registres jusqu'au 30^e jour civil après le paiement relatif à l'événement, les adhérents peuvent consulter ce qui suit :

- les détails de l'événement;
- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées à la date de clôture des registres;
- les opérations réglées;
- les positions au RNC réglées;
- les calculs de paiement prévu et final;
- les rajustements relatifs au traitement des effets payables;
- les opérations en cours, positions au RNC et mise en gage-prêt de valeurs;
- les réclamations de droits et privilèges réglées.

Pour demander l'accès à ce service, utilisez l'interface en libre-service du logiciel IBM Tivoli Identity Manager (www.cdsservices.ca/itim/self).

Les utilisateurs peuvent demander le rôle indiqué ci-après par IDUC dans le cadre du service de suivi des droits et privilèges TRAX.

Rôle	Description
Consultation	Consulter les événements et les transactions connexes

CHAPITRE 8

Activités de droits et privilèges

Le système de traitement des droits et privilèges remplace le virement manuel des valeurs et des espèces par des virements électroniques de positions de grand livre. Le système de traitement des droits et privilèges interagit à la fois avec le CDSX et le Fichier principal des valeurs (FPV) pour automatiser le traitement des droits et privilèges de toutes les valeurs admissibles au CDSX de la manière suivante :

- Fichier principal des valeurs (FPV) – Met à jour les renseignements généraux sur les caractéristiques qui sont utilisées par le STDP pour récupérer le détail des valeurs, et pour prévoir et établir l'information sur les événements.
- Système de traitement des droits et privilèges (STDP) – Crée, met à jour et traite les événements de droits et privilèges pour toutes les valeurs admissibles au CDSX. Les adhérents peuvent interroger tous les événements confirmés traités et créés par le STDP pendant toute la durée de l'événement. Le système de traitement des droits et privilèges offre un dispositif pouvant soutenir les événements obligatoires et facultatifs.
- CDSX – Interagit avec le STDP pour récupérer les détails des grands livres, des mises en gage et des opérations des valeurs admissibles au CDSX pour lesquelles des droits et privilèges sont en cours de traitement. Le STDP peut également interagir avec le CDSX pour retirer des valeurs et des fonds du grand livre de l'adhérent et créditer le produit des positions de fonds et de valeurs de l'adhérent admissible.

Lorsqu'une valeur admissible au CDSX fait l'objet de droits et privilèges, le système de traitement des droits et privilèges vérifie les positions aux grands livres des adhérents au CDSX, calcule le produit de l'événement et émet le paiement relatif à l'événement. Les valeurs ou les fonds sont débités ou crédités des comptes de grand livre des adhérents qui peuvent prendre part à l'événement.

La CDS traite les événements de composantes détachées et de blocs de composantes détachées séparément des événements de valeurs sous-jacentes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Droits et privilèges relatifs aux composantes détachées, aux blocs et aux valeurs reconstituées](#) à la page 209.

Les droits et privilèges sont traités de la manière suivante :

1. Le système de traitement des droits et privilèges crée automatiquement les événements d'intérêt et d'échéance pour les instruments du marché non monétaire jusqu'à 60 jours avant la date de paiement de l'événement. Les renseignements utilisés pour créer les événements proviennent du FPV et d'autres sources externes. Les événements peuvent être créés assortis d'un état anticipé, non confirmé ou confirmé.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Pour les titres du marché monétaire, le système des droits et privilèges crée des événements 5 jours avant la date de paiement avec un état confirmé.

Les événements de marché (p. ex. les divisions d'actions et les conversions) sont pris en charge par la CDS lorsqu'elle apprend l'existence de l'événement.

2. La CDS informe les adhérents de tous les événements à venir par l'intermédiaire des fonctions d'interrogation du STDP, des rapports et des bulletins dans Internet.
3. Les adhérents peuvent effectuer une soumission par voie électronique au moyen de la fonction Entrer une sélection d'option. Ce processus fait état, en direct, des événements à venir et des différentes options disponibles pour chaque événement.
4. D'après les types d'événements, le STDP utilise la date de clôture des registres, la date de paiement, [la date de remboursement des effets payables](#) ou les positions soumises pour calculer les positions au grand livre admissibles de l'adhérent pour un événement donné.

Les événements facultatifs peuvent être traités de l'une des façons suivantes :

- Quotidiennement – Les soumissions effectuées au cours de la journée sont calculées à la date de soumission et l'agent payeur peut y accéder aux fins de règlement le jour ouvrable suivant. L'heure limite quotidienne pour les soumissions correspond habituellement à l'arrêt du système, cependant l'heure peut varier selon l'événement.
 - En vrac – Toutes les soumissions effectuées sont accumulées et traitées à la date d'échéance de l'événement.
5. À la date de paiement, les agents payeurs émettent les paiements de l'une des façons suivantes :
 - Au cycle de nuit – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour débitier automatiquement son compte et créditer ceux des adhérents. L'agent payeur n'a aucune mesure manuelle à prendre.
 - Le jour même – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour que celui-ci soit effectué de façon manuelle au cours de la journée. À l'émission, les comptes de l'agent payeur sont débités, et les comptes de l'adhérent, crédités.
 - STPGV – L'agent payeur effectue le paiement le jour même au moyen d'un paiement STPGV au compte de la CDS à la Banque du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Dépôt de fonds](#) à la page 130.
 6. Lorsqu'un paiement complet est reçu de l'agent payeur, le système de traitement des droits et privilèges débite le compte de l'adhérent des fonds ou des valeurs et lui crédite les droits et privilèges. Dans le cas des événements facultatifs, le compte de soumission de l'adhérent est débité.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

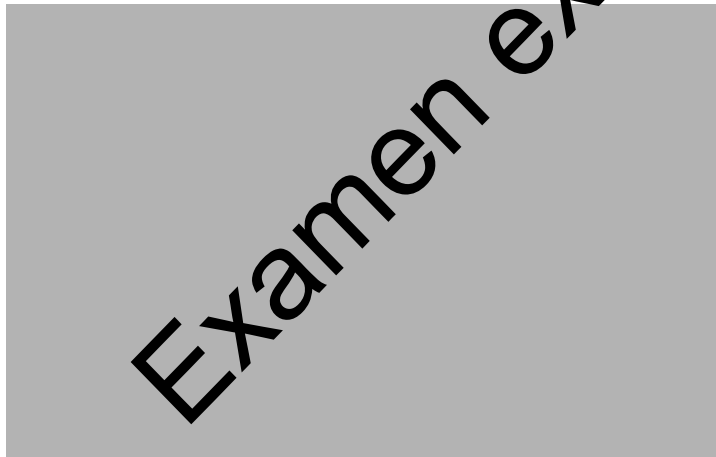
Fonctions de droits et privilèges

MENU DES DROITS ET PRIVILÈGES



3. Tapez le chiffre correspondant à MENU DES ÉVÉNEMENTS dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MENU DES ÉVÉNEMENTS à la page 150 apparaît.

MENU DES ÉVÉNEMENTS



8.2.2 Événements

Dans le système de droits et privilèges, les types d'événements sont divisés en fonction des catégories suivantes :

- Événements de distribution obligatoire (sans choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière.
- Événements de distribution (avec choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière et les instructions de choix soumises par l'adhérent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

- Événements d'échange obligatoires (sans choix) — L'événement est traité automatiquement, sans l'intervention de l'actionnaire et conformément aux normes de traitement de l'émetteur, de l'agent des transferts ou de l'agent payeur pour une émission de valeurs particulière.
- Événements d'échange obligatoires (avec choix) — Les actionnaires sélectionnent un ou plusieurs choix. Si l'actionnaire n'opte pour aucun choix, il reçoit le choix implicite.
- Événements facultatifs — Les actionnaires doivent prendre les mesures requises pour recevoir les droits et privilèges relatifs à un événement facultatif. Les événements facultatifs peuvent offrir un choix ou plus.

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (sans choix) :

Événements de distribution obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)
ARW	Autres titres adossés à des créances mobilières (date de clôture des registres avec réduction d'actif)
DIS	Distribution en espèces
DIV	Dividende en espèces
DSC	Dividende en actions (cotées sur des bourses canadiennes)
DSI	Dividende en actions (intercotées)
DSU	Dividende en actions (cotées sur des bourses américaines)
INT	Intérêt
MBS	Titres LMF adossés à des créances hypothécaires - TAC
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription
SDCSDS	Distribution en actions (cotées sur des bourses canadiennes)
SDI	Distribution d'actions (intercotées)
SDU	Distribution d'actions (cotées sur des bourses américaines)
<u>SDV</u>	<u>Dividendes en actions</u>
<u>SPCSPN</u>	<u>Apport partiel d'actifs (cotés sur des bourses canadiennes)</u>
<u>SPI</u>	<u>Apport partiel d'actifs (intercotés)</u>
<u>SPU</u>	<u>Apport partiel d'actifs (cotés sur des bourses américaines)</u>
<u>SSCSP</u>	<u>Division d'actions (cotées sur des bourses canadiennes)</u>
<u>SSI</u>	<u>Division d'actions (intercotées)</u>
<u>SSU</u>	<u>Division d'actions (cotées sur des bourses américaines)</u>

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (avec choix) :

Événements obligatoires (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
DWO	Dividende avec choix (liquidités, actions, monnaie ou PRD)
INO	Intérêt (avec choix)

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (sans choix) :

Événements d'échange obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
CSL	Regroupement
CVM	Conversion obligatoire
ETM	Prolongation obligatoire
EXM	Échange obligatoire
FAB	Autre paiement final Titre adossé des autres créances mobilières - <u>paiement final</u>
FBS	Titre LNH – paiement final
INR	Reçu de versement de souscription - <u>reçu de versement</u>
LQD	Liquidation
MAT	Échéance
MCM	Modification <u>Changement</u> obligatoire (changement de dénomination sociale)
MGM	Regroupement (sans choix)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
PCL	Rachat ou remboursement partiel par tirage au sort
PCP	Rachat ou remboursement partiel avec répartition proportionnelle
PSH	Retrait forcé
RDM	Rachat <u>ou remboursement</u> obligatoire
SEP	Séparation <u>Décomposition</u> d'unités

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (avec choix) :

Événements d'échange obligatoire (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
MAO	Acquisition obligatoire (avec choix)
MCO	Modification <u>Changement</u> obligatoire (avec choix)

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Événements d'échange obligatoire (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
MGO	Regroupement (avec choix)
PAO	Plan d'arrangement (avec choix)

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements facultatifs :

Événements facultatif	
Code	Nom de l'événement
CVV	Conversion facultative
DBB	Rachat <u>sur le marché</u> de débetures
ETV	Prolongation facultative
EXV	Échange facultatif
ODD	Offre de lots irréguliers
PUR	Offre d'achat
RDV	Rachat facultatif
RET	Rachat <u>ou remboursement</u> au gérant/détenteur
SUB	Souscription
TED	Soumission <u>Offre publique d'achat</u>

8.2.3 Choix et articles

Un choix est une mesure qui peut être prise à l'égard d'un événement. Un événement peut comporter un ou plusieurs choix numérotés séquentiellement. Tous les événements obligatoires comportent un choix implicite. Il peut être assorti des caractéristiques suivantes :

- Comporter deux articles ou plus afin de rendre l'événement et le choix valides.
- Comporter au moins un article détenu ou à soumettre, et au moins un article à recevoir.
- Le tableau ci-dessous fait état des types d'articles offerts :

Article	Code	Description
Détenu	HOLD	Le système de traitement des droits et privilèges lit le grand livre du CDSX afin de calculer l'événement (il n'y a aucune entrée de valeurs).
À recevoir	RECV	Les fonds ou les valeurs créditées au grand livre de l'adhérent résultant de l'événement.
À soumettre	SUBM	Les fonds et les valeurs retirés du grand livre de l'adhérent et livrés à l'agent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

8.2.4 Types de choix

Le tableau ci-dessous fait état des types de choix offerts :

Choix	Code	Description
Choix régulier	CS	Fonds ou valeurs
Adjudication à prix uniforme	DA	Les adhérents inscrivent le nombre d'actions soumises et le prix auquel ils les soumettent.
Droit de dissidence relativement à un événement d'acquisition obligatoire	DS	Avant la date et l'heure limites des droits de dissidence, les titres des adhérents dissidents sont virés du compte d'offre de l'agent dépositaire au compte séparé. Aucun paiement n'est traité.
Lettre de garantie de livraison	LG	Si l'adhérent n'a pas accès à la valeur, il peut soumettre des instructions de lettre de garantie, en inscrivant LG comme type de choix. Lorsque la valeur est disponible dans le compte désigné par l'adhérent, le système vire la valeur au compte d'offre de l'agent dépositaire et l'état de l'instruction passe à « réglé », et ce jusqu'à la date et l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Ce type de choix permet d'effectuer un règlement partiel.

8.2.5 État de l'événement et du choix

L'état de l'événement indique l'étape du cycle de traitements qu'il a atteint. Seuls les événements confirmés sont traités dans le système de traitement des droits et privilèges. L'état de l'événement est également maintenu à l'égard du choix et détermine l'étape atteinte par ce choix dans le cycle de traitement. Le tableau ci-dessous fait état des différents états d'événements et de choix offerts :

État	Code	Description
Anticipé	ANTC	Cet état est attribué aux événements générés par le système créés à partir de renseignements du FPVS dont les renseignements sont incomplets.
Complété (événement seulement)	CMPL	Cet état est attribué aux événements <u>environ 12 jours après que l'événement a été payé. Les événements complétés demeurent dans le système qui demeurent dans le système</u> jusqu'à ce que toutes les activités relatives au paiement <u>et aux réclamations</u> aient été <u>complétées, habituellement +12 jours suivant le paiement de l'événement traitées.</u>
Confirmé	CONF	Cet état est attribué aux événements ou aux choix qui ont été créés à partir d'une source externe ou qui sont créés et confirmés par la CDS.
Supprimé	DELE	Cet état est attribué à tout événement ou choix annulé.
Payé	PAID	Cet état est attribué lorsque l'agent payeur émet le paiement et que tous les paiements ont été traités avec succès.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

8.2.7 Règles de paiement des droits et privilèges

Selon le type d'événements, le système de traitement des droits et privilèges utilise la date de clôture des registres ~~ou~~ la date de paiement ou la date de remboursement des effets payables pour déterminer les positions au grand livre admissibles des adhérents :

- Les paiements de titres sont versés au compte séparé de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les paiements de fonds sont versés au compte de fonds de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les droits et privilèges sur un titre qui a été prêté au moyen d'une opération (c'est-à-dire, au moyen d'une opération de type prêt adhérent-mandant [« DPL »]) ne sont pas calculés par le système. Le prêteur doit les réclamer auprès de l'emprunteur.
- Les paiements de droits et privilèges sont crédités au grand livre suspendu de l'adhérent.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates implicites applicables aux restrictions découlant d'événements de marché, veuillez consulter le tableau des restrictions au CDSX. Veuillez toutefois noter que la CDS peut modifier les dates qui y sont inscrites au besoin.

8.3 Surveillance des événements

Les adhérents sont responsables de surveiller les paiements des droits et privilèges à venir et de rapprocher leurs données à celles de la CDS pour s'assurer que les paiements sont exacts. Pour surveiller les événements à venir, les adhérents utilisent la fonction INTERROGER UN ÉVÉNEMENT, la fonction INTERROGER LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS, les rapports, les bulletins du service de dépôt et les rapports sur les événements de fin de journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Les adhérents peuvent consulter une liste des événements venant à échéance au cours de la semaine suivante au moyen du rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR.

Le rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT contient les positions des adhérents au grand livre pour toutes les valeurs qu'ils détiennent à la date de clôture des registres à l'égard desquelles un événement de distribution sera traité.

Les adhérents peuvent examiner l'écran INTERROGATION DE LA POSITION POUR L'ÉVÉNEMENT ou le rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (RAPPORT CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS) afin d'étudier leurs positions au grand livre ou les positions qu'ils détiennent à la date de clôture des registres.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

Pour les événements de dividende en espèces, de distribution en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour examiner les détails suivants :

- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées au grand livre à la date de clôture des registres;
- les opérations individuelles et positions au RNC réglées qui seront prises en compte dans le calcul du paiement (si le traitement des effets payables s'applique);
- les paiements prévus;
- les paiements finaux;
- les rajustements des effets payables (pour les événements de dividende et de distributions en espèces seulement);
- les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations sont calculés.

Pour les événements de dividende avec choix, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations ont été prises en compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, les adhérents sont priés de consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Les adhérents peuvent examiner les soumissions confirmées relatives aux choix facultatifs effectuées précédemment en consultant le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION – ADHERENT.

Pour établir quels droits et bons de souscription ont été exercés le jour ouvrable précédent, les adhérents peuvent consulter le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION - ADHERENT et ainsi voir le nombre total de bons de souscription exercés et les frais de souscription, ainsi que le total des droits exercés, notamment le nombre de droits accumulés, la quantité d'actions additionnelles demandée et les frais de souscription.

Le rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS - ADHERENT contient la liste des événements de distribution de droits que les adhérents peuvent consulter afin de déterminer la quantité de droits à recevoir. Étant donné que tous les droits seront distribués, les adhérents sont responsables de toute mesure prise à l'égard des droits qu'ils ont reçus pour le compte de détenteurs réels ne pouvant pas prendre part au placement de droits (c.-à-d. les détenteurs de parts non admissibles).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Soumission d'un choix de lettre de garantie

6. Étudiez les champs indiqués dans le tableau suivant :

Champ	Description
POSITION À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Toutes les positions à la date de clôture des registres Si la date de clôture des registres est antérieure à la date actuelle, l'événement apparaît seulement si l'adhérent a une position (négative ou positive) à la date de clôture des registres.
POSITION RAJUSTÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Inclus tout dépôt, retrait ou rajustement au grand livre entré après la date de clôture des registres dont la date d'entrée en vigueur est au plus tard à la date de clôture des registres.

8.6 Soumission d'un choix de lettre de garantie

Lorsqu'un adhérent soumet un choix de lettre de garantie, la CDS débite la position complète à compter du début du jour suivant la date d'échéance jusqu'à la date et à l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Si la position complète n'est pas disponible à la date et à l'heure d'échéance de la garantie, un débit partiel est effectué (c'est-à-dire que toute position disponible est débitée).

Le cas échéant, l'adhérent peut négocier directement avec l'agent dépositaire pour acquérir des positions de lettre de garantie en circulation.

8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« A ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.
- ~~Des opérations et des positions RNC additionnelles sont créées pour les événements de division d'actions d'opérations non réglées.~~

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des réclamations](#) à la page 185 et la section [Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations](#) à la page 190.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

Le tableau ci-dessous fait état des dates de saisie des opérations et de traitement des réclamations par type d'événements.

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
<u>ARN</u>	<u>Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)</u>		<u>s.o.</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement</u>
<u>APN</u>	<u>Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)</u>		<u>s.o.</u>	<u>Date de paiement -1</u>	<u>Date de paiement</u>
<u>DIS</u>	<u>Distribution en espèces</u>		<u>non</u>	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
<u>DIS</u>	<u>Distribution en espèces</u>		<u>oui</u>	Date de clôture des registres <u>Date de remboursement des effets payables</u>	Date de paiement <u>Date de remboursement des effets payables+1¹</u>
<u>DIV</u>	Dividende en espèces	Canadienne et américaine	<u>non</u>	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
<u>DIV</u>	<u>Dividende en espèces</u>		<u>oui</u>	<u>Date de remboursement des effets payables</u>	<u>Date de remboursement des effets payables+1¹</u>
<u>DSC</u>	Dividende en actions (cotées sur des bourses canadiennes)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
<u>DWO</u>	<u>Dividende avec choix</u>		<u>s.o.</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement¹</u>

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
DSU	Dividende en actions (cotées sur des bourses américaines)	Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de paiement
INT	Intérêt		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
DSI	Dividende en actions (intercotées)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
		Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables +1
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
DWO	Dividende avec choix	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement
INT	Intérêt	Canadienne et américaine		Date de paiement +1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix	Canadienne et américaine		Date de paiement +1	Date de paiement
DIS	Distribution en espèces	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement
SDCSD S	Distribution en actions (cotées sur des bourses canadiennes)	Canadienne	non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SDUSD S	Distribution en actions (cotées sur des bourses américaines)	Américaine	oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
SDI	Distribution en actions (intercotées)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
		Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables +1
SDV	<u>dividende en actions</u>		<u>non</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SDV	<u>dividende en actions</u>		<u>oui</u>	<u>Date de remboursement des effets payables</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SPN SP G	Apport partiel d'actif (coté sur des bourses canadiennes)	Canadienne	<u>non</u>	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SPU SP N	Apport partiel d'actif (coté sur des bourses canadiennes)	Américaine	<u>oui</u>	<u>Date de clôture des registres</u> <u>Date de remboursement des effets payables</u>	Date de paiement ¹
SSP	<u>Division d'actions</u>		<u>non</u>	<u>Date de clôture des registres</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SSP	<u>Division d'actions</u>		<u>oui</u>	<u>Date de remboursement des effets payables</u>	<u>Date de paiement¹</u>
SPI	Apport partiel d'actif (intercotées)	Canadienne		Date de clôture des registres	Date de paiement
		Américaine		Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables +1
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement	Type d'opérations RNC et individuelles	Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)	Canadienne et américaine		Date de clôture des registres	Date de paiement
APN	Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)	Canadienne et américaine		Date de paiement +1	Date de paiement

¹ Règlement de la réclamation seulement si l'opération sous-jacente a été réglée

Le CDSX traite les réclamations relatives aux opérations et les positions RNC en cours selon les règles suivantes :

- Toutes les réclamations sont traitées à titre de transactions de droits et privilèges (débits ou crédits) au compte de fonds ou au compte séparé de l'adhérent. Il s'agit de transactions forcées (c'est-à-dire, ne faisant pas l'objet de vérifications de règlement).
- ~~Les réclamations sont traitées pour les opérations de type TFT confirmées en cours uniquement si l'événement est créé et confirmé par la CDS au plus tard à la date de clôture des registres.~~
- ~~Les réclamations sont traitées pour les positions RNC en cours sans égard au délai de création de l'événement. La CDS calcule les réclamations comme s'il s'agissait d'une attribution.~~
- ~~Les réclamations relatives aux positions au RNC et aux opérations individuelles américaines et canadiennes en cours sont saisies et traitées à des dates différentes lorsque les titres sont cotés sur plusieurs bourses et que le type d'événement est DSI (dividende en actions intercotées), SDI (distribution en actions intercotées) ou SPI (apport partiel d'actif intercoté).~~
- Les réclamations sont basées sur le taux et le type de droits et privilèges du choix implicite pour les événements de dividende avec choix et d'intérêt avec choix.
- Les réclamations sont traitées aux taux bruts de droits et privilèges pour les événements assujettis aux retenues d'impôt à la source.
- Le règlement des réclamations se déclenche au terme du paiement intégral des droits et privilèges et au passage de l'état de l'événement à PAYÉ. Pour les événements de dividende et de distributions en espèces qui présentent un traitement des effets payables, les réclamations ~~américaines~~ sont réglées après le traitement des ~~redressements~~ ajustements des effets payables.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

- Pour les événements de dividende et distribution en espèces, de dividende avec choix, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions :
 - Une réclamation individuelle est traitée pour chaque opération individuelle confirmée et en attente, en cours à la fermeture des bureaux à la date de saisie, avec une date d'opération antérieure à la date de détachement de l'événement et une date de valeur antérieure ou égale à la date de saisie (par exemple, la date de clôture des registres ou la date de remboursement des effets payables).
 - Le règlement des opérations individuelles déclenche le règlement de la réclamation correspondante. Le règlement de la réclamation pour les opérations individuelles commence le jour du paiement de l'événement et continue pendant 30 jours civils par la suite.
 - Les réclamations sont traitées pour les positions au RNC en cours comme s'il s'agissait d'une attribution. Les adhérents n'auront qu'une transaction de réclamations pour les positions au RNC (débit ou crédit) traitée au grand livre à la date de paiement de l'événement.
 - Les réclamations et les détails correspondants relatifs aux positions RNC en cours et aux opérations réglées figurent au rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS. Les réclamations pour les positions au RNC figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement. Les réclamations pour les opérations individuelles figurent au rapport le jour après le règlement de l'opération correspondante.
- Pour les événements d'intérêt ou d'intérêt et de capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif) et d'autres titres adossés à des créances (date de paiement avec réduction d'actif) :
 - Une transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents.
 - Les réclamations et les positions au RNC en cours et les opérations correspondantes figurent au rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS. Les réclamations pour les positions RNC et les opérations en cours figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement.
 - Les réclamations ne seront pas traitées pour les opérations NELTC.
- Si les fonds ou les valeurs ne sont pas disponibles dans le compte de l'adhérent, une position à découvert se crée. Dans un tel cas, la CDS est avisée et communique avec l'adhérent pour lui demander de corriger la situation.
- Toutes les fractions sont abandonnées. Au besoin, l'adhérent peut négocier directement avec l'adhérent compensateur pour acquérir les fractions abandonnées.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement d'opérations et droits et privilèges

- ~~Les adhérents peuvent identifier les adhérents compensateurs pour les réclamations relatives aux positions au RNG et aux opérations individuelles en cours au moyen du rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNG ET OPERATIONS EN COURS offert le lendemain de la date de règlement de la réclamation. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS.~~
- Les adhérents peuvent vérifier le règlement correspondant à leurs réclamations au moyen du rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES ou du rapport RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.
- ~~Une seule transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents. Cependant, les détails de chaque opération en cours apparaissent au rapport RAPPORT DE RECLAMATIONS de l'adhérent.~~

8.7.2 Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations

Pour les types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-après, la conversion d'opérations est traitée au début de la journée à la date de paiement de la CDS.

Code	Nom de l'événement
MAT	Échéance
FBS	Titre LNH – paiement final
FAB	Autre paiement final rattaché à des créances
INR	Reçu de versement de souscription
MCM	Modification obligatoire (changement de dénomination sociale)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
LQD	Liquidation
SEP	Séparation d'unité
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
CVM	Conversion obligatoire
EXM	Échange obligatoire
MCO	Modification obligatoire avec choix
MGO	Regroupement avec choix
PAO	Plan d'entente avec choix
MAO	Vente forcée avec choix

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement des effets payables

Pour savoir comment les opérations en cours relatives aux événements obligatoires sont traitées, les adhérents peuvent consulter les rapports RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - DDJ et RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - FDJ. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*

8.8 Traitement des effets payables

La période des effets payables désigne ~~à~~ la période suivant la date de clôture des registres lorsqu'une valeur se négocie ~~aux États-Unis~~ avant le traitement d'une division d'actions ou de droits et privilèges.

Lorsqu'une opération individuelle ou une position au RNC a été réglée au CDSX, entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables, les comptes des adhérents sont :

- crédités des droits et privilèges, si l'adhérent est le destinataire de la transaction;
- débités des droits et privilèges, si l'adhérent est le vendeur de la transaction.

~~Les adhérents reçoivent les droits et privilèges s'ils font état du règlement d'une opération en fonds américain entre l'ouverture des bureaux le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables.~~

~~Le traitement des effets payables s'applique aux types d'événements énumérés dans le tableau ci-après :~~

Code	Nom de l'événement
SSU	Division d'actions (cotées sur des bourses américaines)
SSI	Division d'actions (intercotées)
DSU	Dividende en actions (cotées des bourses américaines)
DSI	Dividende en actions (intercotées)
SDU	Distribution en actions (cotées sur des bourses américaines)
SDI	Distribution en actions (intercotées)
SPU	Apport partiel d'actif (coté sur des bourses américaines)
SPI	Apport partiel d'actif (intercotées)

~~Pour traiter les effets payables, le CDSX procède comme suit :~~

1. ~~Le système étudie les transactions ci-après réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la date de remboursement des effets payables aux fins de traitement :~~
 - ~~les livraisons à destination de la DTC;~~
 - ~~les livraisons en provenance de la DTC;~~

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement des effets payables

2. ~~Il calcule les montants de redressement de droits et privilèges en multipliant le montant du règlement par le taux de droits et privilèges.~~
3. ~~Il crée des redressements de droits et privilèges pour créditer les acheteurs et débiteur les vendeurs des montants de redressement de droits et privilèges.~~

~~La CDS exécute une transaction de droits et privilèges nette (débit ou crédit) au compte des adhérents le lendemain de la date de remboursement des effets payables.~~

~~Les adhérents peuvent étudier les détails de leurs redressements sur les rapports RAPPORTE DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES et RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY (rapport détail des règlements au RNC pour les effets payables) offerts le lendemain de la date de remboursement des effets payables.~~

La méthode de calcul des paiements de droits et privilèges lorsque le suivi des effets payables est applicable dépend de la forme de distribution, soit en espèces ou en valeurs. Par contre, dans les deux cas, le CDSX assure le suivi du règlement des transactions suivantes :

- les opérations individuelles boursières et non-boursières (par exemple, les livraisons en provenance de la DTC et à destination de la DTC, ATON);
- les positions au RNC;
- les rajustements au grand livre.

8.8.1 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en valeurs

Les types d'événement suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

<u>Code</u>	<u>Nom de l'événement</u>
<u>RWS</u>	<u>Distribution de droits et de bons de souscription</u>
<u>SDS</u>	<u>Distribution en actions</u>
<u>SDV</u>	<u>Dividende en actions</u>
<u>SPN</u>	<u>Apport partiel d'actif</u>
<u>SSP</u>	<u>Division d'actions</u>

1. Le CDSX détermine la position au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des effets payables

3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
4. Les adhérents peuvent examiner les détails de leur paiement au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*):
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

8.8.2 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en espèces

Les types d'événements suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

<u>Code</u>	<u>Nom de l'événement</u>
<u>DIS</u>	<u>Distribution en espèces</u>
<u>DIV</u>	<u>Dividende en espèces</u>

1. Le CDSX détermine la position initiale au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux le jour précédant la date de paiement à la CDS à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX à la date de paiement à la CDS.
4. Le CDSX effectue une surveillance supplémentaire pour faire le suivi des transactions réglées entre la date de paiement à la CDS et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables.
5. En fonction de ces transactions réglées supplémentaires, le CDSX :
 - calcule les montants de rajustements des effets payables en multipliant le montant de règlement par le taux de droits et privilèges;
 - crée des rajustements de droits et privilèges pour créditer les acheteurs et débiter les vendeurs des montants de rajustements de droits et privilèges.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

6. Au moyen du CDSX, les adhérents reçoivent une transaction de droits et privilèges nette (débit ou crédit avec sous-type DBPY) le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
7. Les adhérents peuvent examiner les détails de leurs rajustements au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

Remarque : Aucune surveillance supplémentaire n'a lieu lorsque la date de paiement à la CDS d'un événement est après la date de remboursement des effets payables. Les droits et privilèges sont calculés de la manière indiquée à la section sur le traitement des effets payables pour les distributions en valeurs.

8.9 Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt sont immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges habituel s'applique.

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt à la CDS ne sont pas immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges ci-dessous s'applique.

- Une réclamation dont le solde net a été établi est effectuée auprès du dépositaire initial du certificat ou du titulaire immatriculé.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est supérieur ou égal au montant de la réclamation, un redressement est effectué manuellement afin de réduire le paiement de droits et privilèges.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est inférieur au montant de la réclamation, une réclamation est effectuée.

Remarque : Il incombe à chaque adhérent d'honorer ces réclamations dans les dix jours suivant l'avis. La CDS effectue les redressements dans le compte du dépositaire initial une fois la période de dix jours écoulée afin d'immobiliser les fonds nécessaires au traitement du paiement de droits et privilèges.

8.10 Traitement des retenues d'impôt américaines à la source

L'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis impose des règles quant aux retenues d'impôt à la source sur les revenus américains.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Les modifications apportées à la mise en gage existante ne sont pas supprimées si l'article de prêt de titres engagé dans ces transactions est engagé dans l'événement de droits et privilèges.

8.17.9 Production de réclamations et de rapports sur les articles de prêt de titres

Le tableau présenté ci-après est un résumé des rapports, des fichiers et des messages InterLink indiquant la suppression et l'ajout d'articles de prêt de titres et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges d'articles de prêt de titres.

Rapport, fichier ou message InterLink	Récl. réglée	Récl. en suspens	Récl. supp.	Données réclam.	Supp. article de prêt	Ajout article de prêt
RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS SUPPRIMEES					✓	✓
RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS NON REGLEES						
ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES ¹				✓	✓	✓
ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS ²						
LEDGER UPDATE - ENTITLEMENT TRANSACTION RECORD (RECORD TYPE 11)	✓					
PLEDGE FILE - DELETED/ ADDED LOAN ITEMS (RECORD TYPE 39)					✓	✓
LEDGER POSITION UPDATE NOTIFICATION (CDSU01N)	✓					
PLEDGE ADD/DELETE NOTIFICATION (CDSP22N)					✓	✓
CHANGE IN PLEDGE STATUS/ SETTLEMENT (CDSP90N)					✓	✓

¹ Les transactions non créées en raison d'exceptions sont indiquées au rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES.

² Le rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS fait état des mises en gage ayant des articles de prêt de titres pour des droits et privilèges futurs.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Pour les événements de distribution en espèces, de dividende en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir l'ajout d'articles de prêt et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.17.10 Traitement des articles de garantie de la mise en gage

Les données des mises en gage réglées sont lues et les paiements de droits et privilèges de fonds ou de titres dus sur les articles de garantie sont versés dans le cadre du processus de traitement des droits et privilèges du CDSX. Seuls les événements obligatoires et les événements de distribution sont pris en compte. Les événements facultatifs ne déclenchent pas le processus de traitement automatique des paiements ou un traitement substitutif de la garantie.

Le tableau présenté ci-après fait état du traitement des droits et privilèges des articles de garantie de la mise en gage.

Type d'événement	Type d'article détenu ou à soumettre	Type d'article à recevoir	Traitement des droits et privilèges et de la mise en gage
Obligatoire	À soumettre	Titres	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Titres et fonds	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Fonds	Conversion de la mise en gage
Distribution	Détenu	Titres	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Titres et fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	Rapport RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	Rapport RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	Rapport RAPPORT RECH ANVIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	Rapport RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	Rapport RAPP CLOT RECH PROCUR (rapport de date de clôture des registres - procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne — transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapports de vérification	Rapport RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	Rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
Rapports sur le rachat d'office	Rapport RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	Rapport RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE - DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	Rapport RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	Rapport RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports FINet	FINet – RAPPORT SOMMAIRE SUR LA COTE	000262F
	FINet – RAPPORT DONNEES SUR OPERATIONS	000335F
	FINet – RAP DONNEES SUR REGLEMENT PARTIEL	000304F
Rapport sur les droits et privilèges	Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S	000234
	Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
	Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC EN COURS ET OPERATIONS REGLEES	000369
	Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
	Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS-PAY (rapport détaillé de règlement au RNC – effets payables)	000280
	Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
	Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	00086
	Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	00085
	Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
	Rapport DETENTEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
	Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
	Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251	

CHAPITRE 13

Rapport sur les droits et privilèges

Les rapports sur les droits et privilèges contiennent des renseignements sur les événements de droits et privilèges qui surviennent en rapport aux valeurs, notamment l'échéance et les événements d'intérêt.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports sur les droits et privilèges offerts et des codes (ID) des rapports.

Rapport	Code de rapport
Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S (rapport sur la déclaration au moyen du formulaire 1042-S – données)	000234
Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS	00369F
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY (rapport détaillé de règlement au RNC – effets payables)	000280
Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	000086
Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	000085
Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
Rapport DETENTEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251
Rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS – AGENT DEPOSITAIRE	000252

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

- les événements de distribution.

13.4 Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

Code de rapport	000238F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	grand livre, IDUC , type d'événement, code d'événement numéro de la valeur, rôle, compte, autre IDUC
Regroupement	Aucun

~~Ce rapport fait état des réclamations générées à l'égard d'événements de distribution pour lesquels des positions au RCN et des opérations individuelles en cours existaient. Les réclamations sont générées en fonction des positions détenues dans la valeur de base de l'événement la veille de la date de paiement (dans le cas de paiements d'intérêts), à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables. Les réclamations indiquées au rapport sont celles du jour ouvrable précédent.~~

Ce rapport fait état des réclamations qui sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou la veille de la date de paiement pour les événements suivants :

- APN (autre titre adossé à des créances sans réduction d'actif)
- ARN (intérêt ou intérêt et capital sans réduction d'actif)
- INO (intérêts avec choix)
- INT (intérêt)

Les réclamations inscrites au rapport sont réglées lors du jour ouvrable précédent.

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS

13.5 Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS

<u>Code de rapport</u>	<u>000369F</u>
<u>Disponible</u>	<u>Quotidiennement</u>
<u>Données disponibles</u>	<u>En fin de journée</u>
<u>Période d'archivage</u>	<u>Sept ans</u>
<u>Ordre de tri</u>	<u>GRAND LIVRE, TYPE EVEN, CODE EVEN</u>
<u>Regroupement</u>	<u>Aucun</u>

Ce rapport fait état des réclamations réglées avec les opérations individuelles et les positions au RNC correspondantes sur lesquelles sont basées les réclamations pour les événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division d'actions)

Les réclamations sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables (dans la mesure où l'effet payable s'applique).

13.6 **Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES**

Code de rapport	000239F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

Ordre de tri	LEDGER (grand livre), EVENT TYPE (type d'événement), SECURITY_NBR (numéro des valeurs) , EVENT_ID (code d'événement)
Regroupement	POSITION RECTIFIÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES (par adhérent) POSITION RECTIFIÉE DES EFFETS PAYABLES (par adhérent) DROITS ET PRIVILÈGES NETS (par adhérent)

~~Ce rapport fait état de toutes les rectifications applicables d'un grand livre particulier, du lendemain matin de la date de clôture des registres jusqu'à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables. Il indique également la position rectifiée des droits et privilèges de l'adhérent.~~

Types d'événements de distribution en valeurs

~~Ce rapport est généré à la date de paiement à la CDS et fait état de tous les règlements et rajustements applicables effectués dans un grand livre du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables, pour les types d'événements suivants :~~

- ~~RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)~~
- ~~SDS (distribution en actions)~~
- ~~SDV (dividende en actions)~~
- ~~SPN (apport partiel d'actif)~~
- ~~SSP (division en actions)~~

Types d'événements de distribution en espèces

~~Pour les événements DIV (dividende en espèces) et DIS (distribution en espèces) dont les dates de remboursement des effets payables sont à la date de paiement à la CDS ou après, le rapport est généré :~~

- ~~à la date de paiement à la CDS – Il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée la veille de la date de paiement à la CDS.~~
- ~~à la date de remboursement des effets payables – il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables (y compris les transactions précédemment inscrites au rapport généré à la date de paiement à la CDS).~~

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES

Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY (rapport détaillé de règlement au RNC - effets payables)

Pour les événements de dividende en espèces et de distribution en espèces dont les dates de remboursement des effets payables précèdent la date de paiement à la CDS, la rapport est généré une fois à la date de paiement à la CDS de l'événement, tel qu'il est indiqué précédemment à la section *Types d'événements de distribution en valeurs*.

Pour tous les types d'événements, le rapport fait état de la position rajustée des effets payables de l'adhérent et selon cette position rajustée, les droits et privilèges nets de l'adhérent.

13.7 **Rapport RAPPORT DET REGLEM RNC EFFETS PAY (rapport détaillé de règlement au RNC - effets payables)**

Code de rapport	000280
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	LEDGER (GRAND LIVRE), EVENT TYPE (TYPE D'ÉVÉNEMENT), SECURITY NBR (NUMÉRO DE LA VALEUR)
Regroupement	Somme de la quantité de valeurs de règlement au RNC

~~Ce rapport fait état des détails des règlements américains par RNC qui ont lieu entre le lendemain matin de la date de clôture des registres et la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables. La somme des règlements RNC listés est équivalente à la position nette des règlements RNC signalés dans le Ce rapport fait état des réclamations générées à l'égard d'événements de distribution pour lesquels des positions au RCN et des opérations individuelles en cours existaient. Les réclamations sont générées en fonction des positions détenues dans la valeur de base de l'événement la veille de la date de paiement (dans le cas de paiements d'intérêts), à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables. Les réclamations indiquées au rapport sont celles du jour ouvrable précédent.~~

13.8 **Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME**

Code de rapport	000105F
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Un jour
Ordre de tri	CODE D'ÉVÉNEMENT, NO CHOIX
Regroupement	Aucun

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

Avertissements relatifs à un déclenchement par date

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Date de clôture des registres actuelle	✓	✓	Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré au moment de la création de l'enregistrement
			Confirme qu'un enregistrement de demande de transfert non confirmé a été créé pour une valeur ayant un événement de distribution confirmé avec une date de clôture des registres correspondant à la date du jour ouvrable actuelle. Généré en début de journée

Avertissements relatifs au traitement au CDSX

Avertissement	Offert aux...		Description
	Agent des transferts	Adhérent	
Dépôt au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'une entrée de dépôt au CDSX par demandes de transfert.
Retrait au CDSX saisi par demandes de transfert	✓		Confirme la création d'un retrait de dépôt au CDSX par demandes de transfert.

Remarque : Les avis par courriel ne sont pas encodés. Ainsi, la confidentialité et la sécurité des renseignements ne font l'objet d'aucune garantie.

3.10 Suivi des droits et privilèges TRAX

Le service de suivi des droits et privilèges TRAX permet aux adhérents de surveiller les transactions réglées et en cours en temps réel pour les types d'événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)
- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)

CHAPITRE 3 SERVICES WEB
Suivi des droits et privilèges TRAX

- SPN (apport partiel d'actif)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SSP (division d'actions)

Selon le type d'événement, à partir du lendemain de la date de clôture des registres jusqu'au 30^e jour civil après le paiement relatif à l'événement, les adhérents peuvent consulter ce qui suit :

- les détails de l'événement;
- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées à la date de clôture des registres;
- les opérations réglées;
- les positions au RNC réglées;
- les calculs de paiement prévu et final;
- les rajustements relatifs au traitement des effets payables;
- les opérations en cours, positions au RNC et mise en gage-prêt de valeurs;
- les réclamations de droits et privilèges réglées.

Pour demander l'accès à ce service, utilisez l'interface en libre-service du logiciel IBM Tivoli Identity Manager (www.cds-services.ca/itim/self).

Les utilisateurs peuvent demander le rôle indiqué ci-après par IDUC dans le cadre du service de suivi des droits et privilèges TRAX.

Rôle	Description
Consultation	Consulter les événements et les transactions connexes

CHAPITRE 8

Activités de droits et privilèges

Le système de traitement des droits et privilèges remplace le virement manuel des valeurs et des espèces par des virements électroniques de positions de grand livre. Le système de traitement des droits et privilèges interagit à la fois avec le CDSX et le Fichier principal des valeurs (FPV) pour automatiser le traitement des droits et privilèges de toutes les valeurs admissibles au CDSX de la manière suivante :

- Fichier principal des valeurs (FPV) – Met à jour les renseignements généraux sur les caractéristiques qui sont utilisées par le STDP pour récupérer le détail des valeurs, et pour prévoir et établir l'information sur les événements.
- Système de traitement des droits et privilèges (STDP) – Crée, met à jour et traite les événements de droits et privilèges pour toutes les valeurs admissibles au CDSX. Les adhérents peuvent interroger tous les événements confirmés traités et créés par le STDP pendant toute la durée de l'événement. Le système de traitement des droits et privilèges offre un dispositif pouvant soutenir les événements obligatoires et facultatifs.
- CDSX – Interagit avec le STDP pour récupérer les détails des grands livres, des mises en gage et des opérations des valeurs admissibles au CDSX pour lesquelles des droits et privilèges sont en cours de traitement. Le STDP peut également interagir avec le CDSX pour retirer des valeurs et des fonds du grand livre de l'adhérent et créditer le produit des positions de fonds et de valeurs de l'adhérent admissible.

Lorsqu'une valeur admissible au CDSX fait l'objet de droits et privilèges, le système de traitement des droits et privilèges vérifie les positions aux grands livres des adhérents au CDSX, calcule le produit de l'événement et émet le paiement relatif à l'événement. Les valeurs ou les fonds sont débités ou crédités des comptes de grand livre des adhérents qui peuvent prendre part à l'événement.

La CDS traite les événements de composantes détachées et de blocs de composantes détachées séparément des événements de valeurs sous-jacentes. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Droits et privilèges relatifs aux composantes détachées, aux blocs et aux valeurs reconstituées](#) à la page 207.

Les droits et privilèges sont traités de la manière suivante :

1. Le système de traitement des droits et privilèges crée automatiquement les événements d'intérêt et d'échéance pour les instruments du marché non monétaire jusqu'à 60 jours avant la date de paiement de l'événement. Les renseignements utilisés pour créer les événements proviennent du FPV et d'autres sources externes. Les événements peuvent être créés assortis d'un état anticipé, non confirmé ou confirmé.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Pour les titres du marché monétaire, le système des droits et privilèges crée des événements 5 jours avant la date de paiement avec un état confirmé.

Les événements de marché (p. ex. les divisions d'actions et les conversions) sont pris en charge par la CDS lorsqu'elle apprend l'existence de l'événement.

2. La CDS informe les adhérents de tous les événements à venir par l'intermédiaire des fonctions d'interrogation du STDP, des rapports et des bulletins dans Internet.
3. Les adhérents peuvent effectuer une soumission par voie électronique au moyen de la fonction Entrer une sélection d'option. Ce processus fait état, en direct, des événements à venir et des différentes options disponibles pour chaque événement.
4. D'après les types d'événements, le STDP utilise la date de clôture des registres, la date de paiement, la date de remboursement des effets payables ou les positions soumises pour calculer les positions au grand livre admissibles de l'adhérent pour un événement donné.

Les événements facultatifs peuvent être traités de l'une des façons suivantes :

- Quotidiennement – Les soumissions effectuées au cours de la journée sont calculées à la date de soumission et l'agent payeur peut y accéder aux fins de règlement le jour ouvrable suivant. L'heure limite quotidienne pour les soumissions correspond habituellement à l'arrêt du système, cependant l'heure peut varier selon l'événement.
 - En vrac – Toutes les soumissions effectuées sont accumulées et traitées à la date d'échéance de l'événement.
5. À la date de paiement, les agents payeurs émettent les paiements de l'une des façons suivantes :
 - Au cycle de nuit – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour débiter automatiquement son compte et créditer ceux des adhérents. L'agent payeur n'a aucune mesure manuelle à prendre.
 - Le jour même – L'agent payeur établit la fonction de paiement pour que celui-ci soit effectué de façon manuelle au cours de la journée. À l'émission, les comptes de l'agent payeur sont débités, et les comptes de l'adhérent, crédités.
 - STPGV – L'agent payeur effectue le paiement le jour même au moyen d'un paiement STPGV au compte de la CDS à la Banque du Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Dépôt de fonds](#) à la page 130.
 6. Lorsqu'un paiement complet est reçu de l'agent payeur, le système de traitement des droits et privilèges débite le compte de l'adhérent des fonds ou des valeurs et lui crédite les droits et privilèges. Dans le cas des événements facultatifs, le compte de soumission de l'adhérent est débité.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

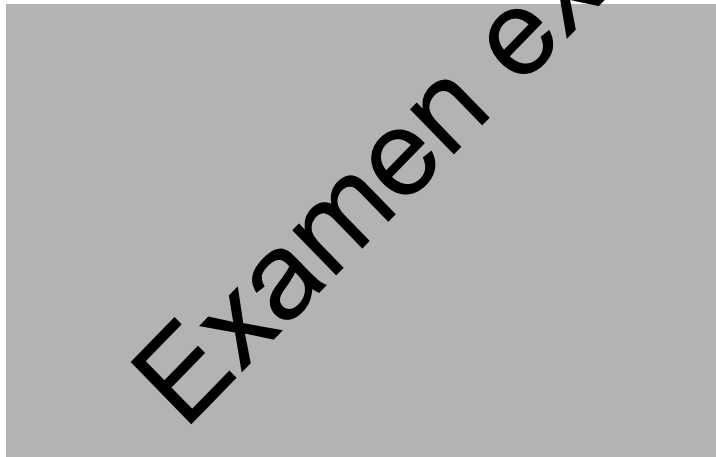
Fonctions de droits et privilèges

MENU DES DROITS ET PRIVILÈGES



3. Tapez le chiffre correspondant à MENU DES ÉVÉNEMENTS dans le champ SÉLECTION et appuyez sur ENTRÉE. L'écran MENU DES ÉVÉNEMENTS à la page 150 apparaît.

MENU DES ÉVÉNEMENTS



8.2.2 Événements

Dans le système de droits et privilèges, les types d'événements sont divisés en fonction des catégories suivantes :

- Événements de distribution obligatoire (sans choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière.
- Événements de distribution (avec choix) — L'émetteur distribue des fonds ou des valeurs, selon les positions des actionnaires, à une date particulière et les instructions de choix soumises par l'adhérent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

- Événements d'échange obligatoires (sans choix) — L'événement est traité automatiquement, sans l'intervention de l'actionnaire et conformément aux normes de traitement de l'émetteur, de l'agent des transferts ou de l'agent payeur pour une émission de valeurs particulière.
- Événements d'échange obligatoires (avec choix) — Les actionnaires sélectionnent un ou plusieurs choix. Si l'actionnaire n'opte pour aucun choix, il reçoit le choix implicite.
- Événements facultatifs — Les actionnaires doivent prendre les mesures requises pour recevoir les droits et privilèges relatifs à un événement facultatif. Les événements facultatifs peuvent offrir un choix ou plus.

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (sans choix) :

Événements de distribution obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)
ARW	Autres titres adossés à des créances mobilières (date de clôture des registres avec réduction d'actif)
DIS	Distribution en espèces
DIV	Dividende en espèces
INT	Intérêt
MBS	Titres LNH - TAC
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription
SDS	Distribution en actions
SDV	Dividende en actions
SPN	Appui partiel d'actif
SSP	Division d'actions

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements de distribution (avec choix) :

Événements obligatoires (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
DWO	Dividende avec choix (liquidités, actions, monnaie ou PRD)
INO	Intérêt (avec choix)

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (sans choix) :

Événements d'échange obligatoires (sans choix)	
Code	Nom de l'événement
CSL	Regroupement
CVM	Conversion obligatoire
ETM	Prolongation obligatoire
EXM	Échange obligatoire
FAB	Titre adossé à d'autres créances - paiement final
FBS	Titre LNH – paiement final
INR	Souscription - reçu de versement
LQD	Liquidation
MAT	Échéance
MCM	Changement obligatoire (changement de dénomination sociale)
MGM	Regroupement (sans choix)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
PCL	Rachat ou remboursement partiel par tirage au sort
PCP	Rachat ou remboursement partiel avec répartition proportionnelle
PSH	Retrait forcé
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
SEP	Décomposition d'unités

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements obligatoires (avec choix) :

Événements d'échange obligatoire (avec choix)	
Code	Nom de l'événement
MAO	Acquisition obligatoire (avec choix)
MCO	Changement obligatoire (avec choix)
MGO	Regroupement (avec choix)
PAO	Plan d'arrangement (avec choix)

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

Le tableau ci-dessous fait état des codes et des types d'événements facultatifs :

Événements facultatif	
Code	Nom de l'événement
CVV	Conversion facultative
DBB	Rachat sur le marché de débetures
ETV	Prolongation facultative
EXV	Échange facultatif
ODD	Offre de lots irréguliers
PUR	Offre d'achat
RDV	Rachat facultatif
RET	Rachat ou remboursement au gré du détenteur
SUB	Souscription
TED	Offre publique d'achat

8.2.3 Choix et articles

Un choix est une mesure qui peut être prise à l'égard d'un événement. Un événement peut comporter un ou plusieurs choix numérotés séquentiellement. Tous les événements obligatoires comportent un choix implicite. Il peut être assorti des caractéristiques suivantes :

- Comporter deux articles ou plus afin de rendre l'événement et le choix valides.
- Comporter au moins un article détenu ou à soumettre, et au moins un article à recevoir.
- Le tableau ci-dessous fait état des types d'articles offerts :

Article	Code	Description
Détenu	NOVD	Le système de traitement des droits et privilèges lit le grand livre du CDSX afin de calculer l'événement (il n'y a aucune entrée de valeurs).
À recevoir	RECV	Les fonds ou les valeurs créditées au grand livre de l'adhérent résultant de l'événement.
À soumettre	SUBM	Les fonds et les valeurs retirés du grand livre de l'adhérent et livrés à l'agent.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Fonctions de droits et privilèges

8.2.4 Types de choix

Le tableau ci-dessous fait état des types de choix offerts :

Choix	Code	Description
Choix régulier	CS	Fonds ou valeurs
Adjudication à prix uniforme	DA	Les adhérents inscrivent le nombre d'actions soumises et le prix auquel ils les soumettent.
Droit de dissidence relativement à un événement d'acquisition obligatoire	DS	Avant la date et l'heure limites des droits de dissidence, les titres des adhérents dissidents sont virés du compte d'offre de l'agent dépositaire au compte séparé. Aucun paiement n'est traité.
Lettre de garantie de livraison	LG	Si l'adhérent n'a pas accès à la valeur, il peut soumettre des instructions de lettre de garantie, en inscrivant LG comme type de choix. Lorsque la valeur est disponible dans le compte désigné par l'adhérent, le système vire la valeur au compte d'offre de l'agent dépositaire et l'état de l'instruction passe à « réglé », et ce jusqu'à la date et l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Ce type de choix permet d'effectuer un règlement partiel.

8.2.5 État de l'événement et du choix

L'état de l'événement indique l'étape du cycle de traitements qu'il a atteint. Seuls les événements confirmés sont traités dans le système de traitement des droits et privilèges. L'état de l'événement est également maintenu à l'égard du choix et détermine l'étape atteinte par ce choix dans le cycle de traitement. Le tableau ci-dessous fait état des différents états d'événements et de choix offerts :

État	Code	Description
Anticipé	ANTC	Cet état est attribué aux événements générés par le système créés à partir de renseignements du FPVS dont les renseignements sont incomplets.
Complété (événement seulement)	CMPL	Cet état est attribué aux événements environ 12 jours après que l'événement a été payé. Les événements complétés demeurent dans le système jusqu'à ce que toutes les activités relatives au paiement et aux réclamations aient été traitées.
Confirmé	CONF	Cet état est attribué aux événements ou aux choix qui ont été créés à partir d'une source externe ou qui sont créés et confirmés par la CDS.
Supprimé	DELE	Cet état est attribué à tout événement ou choix annulé.
Payé	PAID	Cet état est attribué lorsque l'agent payeur émet le paiement et que tous les paiements ont été traités avec succès.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

8.2.7 Règles de paiement des droits et privilèges

Selon le type d'événements, le système de traitement des droits et privilèges utilise la date de clôture des registres, la date de paiement ou la date de remboursement des effets payables pour déterminer les positions au grand livre admissibles des adhérents :

- Les paiements de titres sont versés au compte séparé de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les paiements de fonds sont versés au compte de fonds de l'adhérent pour tous les types d'événements.
- Les droits et privilèges sur un titre qui a été prêté au moyen d'une opération (c'est-à-dire, au moyen d'une opération de type prêt adhérent-mandant [« DPL »]) ne sont pas calculés par le système. Le prêteur doit les réclamer auprès de l'emprunteur.
- Les paiements de droits et privilèges sont crédités au grand livre suspendu de l'adhérent.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet des dates implicites applicables aux restrictions découlant d'événements de marché, veuillez consulter le tableau des restrictions au CDSX. Veuillez toutefois noter que la CDS peut modifier les dates qui y sont inscrites au besoin.

8.3 Surveillance des événements

Les adhérents sont responsables de surveiller les paiements des droits et privilèges à venir et de rapprocher leurs données à celles de la CDS pour s'assurer que les paiements sont exacts. Pour surveiller les événements à venir, les adhérents utilisent la fonction INTERROGER UN ÉVÉNEMENT, la fonction INTERROGER LE CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS, les rapports, les bulletins du service de dépôt et les rapports sur les événements de fin de journée. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

Les adhérents peuvent consulter une liste des événements venant à échéance au cours de la semaine suivante au moyen du rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR.

Le rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT contient les positions des adhérents au grand livre pour toutes les valeurs qu'ils détiennent à la date de clôture des registres à l'égard desquelles un événement de distribution sera traité.

Les adhérents peuvent examiner l'écran INTERROGATION DE LA POSITION POUR L'ÉVÉNEMENT ou le rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (RAPPORT CALENDRIER DES ÉVÉNEMENTS) afin d'étudier leurs positions au grand livre ou les positions qu'ils détiennent à la date de clôture des registres.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Surveillance des événements

Pour les événements de dividende en espèces, de distribution en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour examiner les détails suivants :

- la date de clôture des registres au CDSX et les positions rajustées au grand livre à la date de clôture des registres;
- les opérations individuelles et positions au RNC réglées qui seront prises en compte dans le calcul du paiement (si le traitement des effets payables s'applique);
- les paiements prévus;
- les paiements finaux;
- les rajustements des effets payables (pour les événements de dividende et de distributions en espèces seulement);
- les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations sont calculés.

Pour les événements de dividende avec choix, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir les opérations individuelles, les positions au RNC et les articles de prêt mis en gage en cours pour lesquels des réclamations ont été prises en compte.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, les adhérents sont priés de consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Les adhérents peuvent examiner les soumissions confirmées relatives aux choix facultatifs effectués précédemment en consultant le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION – ADHERENT.

Pour établir quels droits et bons de souscription ont été exercés le jour ouvrable précédent, les adhérents peuvent consulter le rapport RAPPORT DE REPARTITION DE SOUSCRIPTION - ADHERENT et ainsi voir le nombre total de bons de souscription exercés et les frais de souscription, ainsi que le total des droits exercés, notamment le nombre de droits accumulés, la quantité d'actions additionnelles demandée et les frais de souscription.

Le rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE A L'EMISSION DE DROITS - ADHERENT contient la liste des événements de distribution de droits que les adhérents peuvent consulter afin de déterminer la quantité de droits à recevoir. Étant donné que tous les droits seront distribués, les adhérents sont responsables de toute mesure prise à l'égard des droits qu'ils ont reçus pour le compte de détenteurs réels ne pouvant pas prendre part au placement de droits (c.-à-d. les détenteurs de parts non admissibles).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Soumission d'un choix de lettre de garantie

6. Étudiez les champs indiqués dans le tableau suivant :

Champ	Description
POSITION À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Toutes les positions à la date de clôture des registres Si la date de clôture des registres est antérieure à la date actuelle, l'événement apparaît seulement si l'adhérent a une position (négative ou positive) à la date de clôture des registres.
POSITION RAJUSTÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	Inclus tout dépôt, retrait ou rajustement au grand livre entré après la date de clôture des registres dont la date d'entrée en vigueur est au plus tard à la date de clôture des registres.

8.6 Soumission d'un choix de lettre de garantie

Lorsqu'un adhérent soumet un choix de lettre de garantie, la CDS débite la position complète à compter du début du jour suivant la date d'échéance jusqu'à la date et à l'heure d'échéance de la lettre de garantie. Si la position complète n'est pas disponible à la date et à l'heure d'échéance de la garantie, un débit partiel est effectué (c'est-à-dire que toute position disponible est débitée).

Le cas échéant, l'adhérent peut négocier directement avec l'agent dépositaire pour acquérir des positions de lettre de garantie en circulation.

8.7 Traitement d'opérations et droits et privilèges

Le traitement des opérations en cours engageant des titres visés par un événement de droits et privilèges ou un événement de marché dépend du type d'événement. Les règles générales suivantes s'appliquent au traitement des opérations :

- Les réclamations sont créées et réglées pour les opérations en cours à l'égard d'événements de distribution. Les opérations dont le type d'opération est transfert de compte (« A ») ou rupture de mariage (« MB ») sont exclues du traitement des réclamations.
- Les opérations non réglées sont converties en opérations correspondantes de la nouvelle valeur pour les événements obligatoires.
- Les positions au RNC sont attribuées pour tous les types d'événements facultatifs, mais les conversions d'opérations et les réclamations ne sont pas traitées.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des réclamations](#) à la page 185 et la section [Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations](#) à la page 188.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

8.7.1 Traitement des réclamations

La CDS traite les réclamations pour les types d'événements de distribution des positions au RNC et des opérations individuelles en cours en fonction des résultats à la fermeture des bureaux à des dates de saisie des opérations précises. Les transactions de réclamations générées pour les positions au RNC et les opérations individuelles en cours sont indiquées dans les rapports, les messages InterLink et les fichiers au moyen du sous-type de transaction CLMS.

Le tableau ci-dessous fait état des dates de saisie des opérations et de traitement des réclamations par type d'événements.

Code d'évén.	Nom de l'événement		Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
ARN	Intérêt ou intérêt et capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif)		s.o.	Date de clôture des registres	Date de paiement
APN	Autre titre adossé à des créances (date de paiement sans réduction d'actif)		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
DIS	Distribution en espèces		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
DIS	Distribution en espèces		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables+1 ¹
DIV	Dividende en espèces		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
DIV	Dividende en espèces		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de remboursement des effets payables+1 ¹
DWO	Dividende avec choix		s.o.	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
INT	Intérêt		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement
INO	Intérêt avec choix		s.o.	Date de paiement -1	Date de paiement

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

Code d'évén.	Nom de l'événement		Avec traitement des effets payables	Date de saisie des opérations	Date de traitement des réclamations
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
RWS	Distribution de droits ou de bons de souscription		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SDS	Distribution en actions		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SDS	Distribution en actions		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SDV	dividende en actions		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SDV	dividende en actions		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SPN	Apport partiel d'actif		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SPN	Apport partiel d'actif		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹
SSP	Division d'actions		non	Date de clôture des registres	Date de paiement ¹
SSP	Division d'actions		oui	Date de remboursement des effets payables	Date de paiement ¹

¹ Règlement de la réclamation seulement si l'opération sous-jacente a été réglée

Le CDSX traite les réclamations relatives aux opérations et les positions RNC en cours selon les règles suivantes :

- Toutes les réclamations sont traitées à titre de transactions de droits et privilèges (débits ou crédits) au compte de fonds ou au compte séparé de l'adhérent. Il s'agit de transactions forcées (c'est-à-dire, ne faisant pas l'objet de vérifications de règlement).
- Les réclamations sont basées sur le taux et le type de droits et privilèges du choix implicite pour les événements de dividende avec choix et d'intérêt avec choix.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

- Les réclamations sont traitées aux taux bruts de droits et privilèges pour les événements assujettis aux retenues d'impôt à la source.
- Le règlement des réclamations se déclenche au terme du paiement intégral des droits et privilèges et au passage de l'état de l'événement à PAYÉ. Pour les événements de dividende et de distributions en espèces qui présentent un traitement des effets payables, les réclamations sont réglées après le traitement des rajustements des effets payables.
- Pour les événements de dividende et distribution en espèces, de dividende avec choix, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions :
 - Une réclamation individuelle est traitée pour chaque opération individuelle confirmée et en attente, en cours à la fermeture des bureaux à la date de saisie, avec une date d'opération antérieure à la date de détachement de l'événement et une date de valeur antérieure ou égale à la date de saisie (par exemple, la date de clôture des registres ou la date de remboursement des effets payables).
 - Le règlement des opérations individuelles déclenche le règlement de la réclamation correspondante. Le règlement de la réclamation pour les opérations individuelles commence le jour du paiement de l'événement et continue pendant 30 jours civils par la suite.
 - Les réclamations sont traitées pour les positions au RNC en cours comme s'il s'agissait d'une attribution. Les adhérents n'auront qu'une transaction de réclamations pour les positions au RNC (débit ou crédit) traitée au grand livre à la date de paiement de l'événement.
 - Les réclamations et les détails correspondants relatifs aux positions RNC en cours et aux opérations réglées figurent au rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS. Les réclamations pour les positions au RNC figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement. Les réclamations pour les opérations individuelles figurent au rapport le jour après le règlement de l'opération correspondante.
- Pour les événements d'intérêt ou d'intérêt et de capital (date de clôture des registres sans réduction d'actif) et d'autres titres adossés à des créances (date de paiement avec réduction d'actif) :
 - Une transaction de réclamation nette (débit ou crédit) par événement sera traitée au compte des adhérents.
 - Les réclamations et les positions au RNC en cours et les opérations correspondantes figurent au rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS. Les réclamations pour les positions RNC et les opérations en cours figurent au rapport un jour après le paiement de l'événement.
 - Les réclamations ne seront pas traitées pour les opérations NELTC.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement d'opérations et droits et privilèges

- Si les fonds ou les valeurs ne sont pas disponibles dans le compte de l'adhérent, une position à découvert se crée. Dans un tel cas, la CDS est avisée et communique avec l'adhérent pour lui demander de corriger la situation.
- Toutes les fractions sont abandonnées. Au besoin, l'adhérent peut négocier directement avec l'adhérent compensateur pour acquérir les fractions abandonnées.
- Les adhérents peuvent vérifier le règlement correspondant à leurs réclamations au moyen du rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES ou du rapport RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.7.2 Droits et privilèges relatifs à la conversion d'opérations

Pour les types d'événements obligatoires énumérés dans le tableau ci-après, la conversion d'opérations est traitée au début de la journée à la date de paiement de la CDS.

Code	Nom de l'événement
MAT	Échéance
FBS	Titre LNH – paiement final
FAB	Autre paiement final adressé à des créances
INR	Reçu de versement de souscription
MCM	Modification obligatoire (changement de dénomination sociale)
PAM	Plan d'arrangement (sans choix)
LQD	Liquidation
SEP	Séparation d'unité
RDM	Rachat ou remboursement obligatoire
CVM	Conversion obligatoire
EXM	Échange obligatoire
MCO	Modification obligatoire avec choix
MGO	Regroupement avec choix
PAO	Plan d'entente avec choix
MAO	Vente forcée avec choix

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES

Traitement des effets payables

Pour savoir comment les opérations en cours relatives aux événements obligatoires sont traitées, les adhérents peuvent consulter les rapports RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - DDJ et RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS - FDJ. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*

8.8 Traitement des effets payables

La période des effets payables désigne la période suivant la date de clôture des registres lorsqu'une valeur se négocie avant le traitement d'une division d'actions ou de droits et privilèges.

Lorsqu'une opération individuelle ou une position au RNC a été réglée au CDSX, entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables, les comptes des adhérents sont :

- crédités des droits et privilèges, si l'adhérent est le destinataire de la transaction;
- débités des droits et privilèges, si l'adhérent est le livreur de la transaction.

La méthode de calcul des paiements de droits et privilèges lorsque le suivi des effets payables est applicable dépend de la forme de distribution, soit en espèces ou en valeurs. Par contre, dans les deux cas, le CDSX assure le suivi du règlement des transactions suivantes :

- les opérations individuelles boursières et non-boursières (par exemple, les livraisons en provenance de la DTC et à destination de la DTC, ATON);
- les positions au RNC;
- les rajustements au grand livre.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des effets payables

8.8.1 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en valeurs

Les types d'événement suivants sont admissibles au traitement des effets payables

Code	Nom de l'événement
RWS	Distribution de droits et de bons de souscription
SDS	Distribution en actions
SDV	Dividende en actions
SPN	Apport partiel d'actif
SSP	Division d'actions

1. Le CDSX détermine la position au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
4. Les adhérents peuvent examiner les détails de leur paiement au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des effets payables

8.8.2 Traitement des effets payables pour les événements de distribution en espèces

Les types d'événements suivants sont admissibles au traitement des effets payables :

Code	Nom de l'événement
DIS	Distribution en espèces
DIV	Dividende en espèces

1. Le CDSX détermine la position initiale au grand livre pour laquelle un paiement de droits et privilèges a eu lieu en appliquant les transactions réglées entre le lendemain de la date de clôture des registres et la fermeture des bureaux le jour précédant la date de paiement à la CDS à la position détenue par l'adhérent à la date de clôture des registres ou rajustée à la date de clôture des registres.
2. Le paiement de droits et privilèges est calculé en multipliant la position au grand livre par le taux de droits et privilèges.
3. Les adhérents reçoivent un paiement de droits et privilèges au moyen du CDSX à la date de paiement à la CDS.
4. Le CDSX effectue une surveillance supplémentaire pour faire le suivi des transactions réglées entre la date de paiement à la CDS et la fermeture des bureaux à la date de remboursement des effets payables.
5. En fonction de ces transactions réglées supplémentaires, le CDSX :
 - calcule les montants de rajustements des effets payables en multipliant le montant de règlement par le taux de droits et privilèges;
 - crée des rajustements de droits et privilèges pour créditer les acheteurs et débiter les vendeurs des montants de rajustements de droits et privilèges.
6. Au moyen du CDSX, les adhérents reçoivent une transaction de droits et privilèges netté (débit ou crédit avec sous-type DBPY) le lendemain de la date de remboursement des effets payables.
7. Les adhérents peuvent examiner les détails de leurs rajustements au moyen :
 - du service Suivi des droits et privilèges TRAX (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*);
 - du RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES (pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*).

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

Remarque : Aucune surveillance supplémentaire n'a lieu lorsque la date de paiement à la CDS d'un événement est après la date de remboursement des effets payables. Les droits et privilèges sont calculés de la manière indiquée à la section sur le traitement des effets payables pour les distributions en valeurs.

8.9 Droits et privilèges relatifs aux valeurs non transférables d'une émission

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt sont immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges habituel s'applique.

Si des certificats d'émission non transférables en dépôt à la CDS ne sont pas immatriculés au nom de CDS & CO., le procédé de traitement des droits et privilèges ci-dessous s'applique.

- Une réclamation dont le solde net a été établi est effectuée auprès du dépositaire initial du certificat ou du titulaire immatriculé.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est supérieur ou égal au montant de la réclamation, un redressement est effectué manuellement afin de réduire le paiement de droits et privilèges.
- Si le paiement de droits et privilèges du dépositaire initial de la CDS est inférieur au montant de la réclamation, une réclamation est effectuée.

Remarque : Il incombe à chaque adhérent d'honorer ces réclamations dans les dix jours suivant l'avis. La CDS effectue les redressements dans le compte du dépositaire initial une fois la période de dix jours écoulée afin d'immobiliser les fonds nécessaires au traitement du paiement de droits et privilèges.

8.10 Traitement des retenues d'impôt américaines à la source

L'Internal Revenue Service (IRS) des États-Unis impose des règles quant aux retenues d'impôt à la source sur les revenus américains.

Le système de traitement des droits et privilèges permet aux adhérents d'attribuer des taux de retenues d'impôt aux soldes inscrits à la date de clôture des registres dans leurs grands livres. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la section [Traitement des événements de droits et privilèges américains](#) à la page 198.

Le rapport RAPPORT D'ATTRIBUTION DE RETENUE FISCALE AMERICAINE contient la liste de tous les événements de droits et privilèges américains à venir, et toutes les instructions communes des adhérents sur les blocs de taux de retenue. Les adhérents peuvent se servir de ce rapport pour contrôler leurs attributions de retenue d'impôt à l'égard d'un événement pour lequel la retenue d'impôt américaine est applicable.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Les modifications apportées à la mise en gage existante ne sont pas supprimées si l'article de prêt de titres engagé dans ces transactions est engagé dans l'événement de droits et privilèges.

8.17.9 Production de réclamations et de rapports sur les articles de prêt de titres

Le tableau présenté ci-après est un résumé des rapports, des fichiers et des messages InterLink indiquant la suppression et l'ajout d'articles de prêt de titres et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges d'articles de prêt de titres.

Rapport, fichier ou message InterLink	Récl. réglée	Récl. en suspens	Récl. supp.	Données réclam.	Supp. article de prêt	Ajout article de prêt
RAPPORT D'OPERATIONS QUOTIDIENNES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS SUPPRIMEES					✓	✓
RAPPORT DES TRANSACTIONS REGLEES	✓					
RAPPORT DES TRANSACTIONS NON REGLEES						
ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES ¹				✓	✓	✓
ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS ²						
LEDGER UPDATE - ENTITLEMENT TRANSACTION RECORD (RECORD TYPE 11)	✓					
PLEDGE FILE - DELETED/ ADDED LOAN ITEMS (RECORD TYPE 39)					✓	✓
LEDGER POSITION UPDATE NOTIFICATION (CDSU01N)	✓					
PLEDGE ADD/DELETE NOTIFICATION (CDSP22N)					✓	✓
CHANGE IN PLEDGE STATUS/ SETTLEMENT (CDSP90N)					✓	✓

¹ Les transactions non créées en raison d'exceptions sont indiquées au rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DONNEES DROITS ET PRIVILEGES.

² Le rapport ARTICLES PRET DE TITRES – DROITS ET PRIVILEGES FUTURS fait état des mises en gage ayant des articles de prêt de titres pour des droits et privilèges futurs.

CHAPITRE 8 ACTIVITÉS DE DROITS ET PRIVILÈGES
Traitement des droits et privilèges de mises en gage

Pour les événements de distribution en espèces, de dividende en espèces, de distribution de droits et de bons de souscription, d'apport partiel d'actif, de distribution en actions, de dividende en actions et de division d'actions, les adhérents peuvent utiliser le service Suivi des droits et privilèges TRAX pour revoir l'ajout d'articles de prêt et les réclamations générées au terme du traitement des droits et privilèges.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du service Suivi des droits et privilèges TRAX, veuillez consulter le guide *Adhésion aux services de la CDS*.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet de ces rapports, veuillez consulter le guide *Procédés et méthodes de production de rapports de la CDS*.

8.17.10 Traitement des articles de garantie de la mise en gage

Les données des mises en gage réglées sont lues et les paiements de droits et privilèges de fonds ou de titres dus sur les articles de garantie sont versés dans le cadre du processus de traitement des droits et privilèges du CDSX. Seuls les événements obligatoires et les événements de distribution sont pris en compte. Les événements facultatifs ne déclenchent pas le processus de traitement automatique des paiements ou un traitement substitutif de la garantie.

Le tableau présenté ci-après fait état du traitement des droits et privilèges des articles de garantie de la mise en gage.

Type d'événement	Type d'article détenu ou à soumettre	Type d'article à recevoir	Traitement des droits et privilèges et de la mise en gage
Obligatoire	À soumettre	Titres	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Titres et fonds	Saisie de la mise en gage
	À soumettre	Fonds	Conversion de la mise en gage
Distribution	Déposé	Titres	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Titres et fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.
	Détenu	Fonds	Les articles de garantie demeurent dans la mise en gage. Le produit des droits et privilèges est crédité à l'emprunteur.

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

1.2 Liste de rapports

Le tableau présenté ci-dessous fait état des catégories de rapports offertes, des noms de rapports et des codes (ID) des rapports.

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports sur la fusion de l'agent et de l'adhérent	Rapport RAPPORT DE CONVERSION DES POSITIONS RNC	000270
	Rapport RAPPORT DETAILLE DES SOLDES AU GRAND LIVRE	000084
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU GARDIEN	000264
	Rapport CONVERSION DE GRAND LIVRE – RAPPORT DU CLIENT	000265
	Rapport AGENT DES TRANSFERTS – REGROUPEMENT – RAPPORT DE CONVERSION D'OPERATIONS	000271
Rapports du Système de désignation des fondés de pouvoir	Rapport RAPPORT RECH ANVIC (rapport de recherche anticipée)	001957
	Rapport RAPPORT AVIS PROCUR (rapport avis de procuration)	001976
	Rapport RAPP CLOT RECH PROCUR (rapport de date de clôture des registres - procuration)	001977
Rapports du service de Notification en ligne — transfert de comptes (NELTC)	Rapport BIENS ENVOYES A FUNDSERV	000529
	Rapport RAPPORT QUOTIDIEN	000306
	Rapport DEMANDE DE RAPPORT DE NUIT	000305
	Rapport RAPPORT DT REFUSEES	000307
Rapports de vérification	Rapport RAPPORT DE VERIFICATION DES VALEURS	000026
Rapports de facturation	Rapport RAPPORT DES TRANSACTIONS DE FACTURATION	000027
Rapports sur le rachat d'office	Rapport RAPPORT OBLIGATIONS REALISABLES MAXIMALES (LIVR R. OFFICE)	000530 000098
	Rapport RAPPORT ACTIVITES RACHAT OFFICE - DESTINATAIRE	000195F 000531F 000099F
	Rapport NSCC CNS BUY-IN ACTIVITY	003441
Rapports sur la gestion de la garantie	Rapport RAPPORT DETAILLE EVALUATION GARANTIE	000037
	Rapport RAPPORT SOMMAIRE EVALUATION GARANTIE	000031

CHAPITRE 1 INTRODUCTION AUX RAPPORTS DE LA CDS
Liste de rapports

Catégorie de rapports	Nom du rapport	Code de rapport
Rapports FINet	FINet – RAPPORT SOMMAIRE SUR LA COTE	000262F
	FINet – RAPPORT DONNEES SUR OPERATIONS	000335F
	FINet – RAP DONNEES SUR REGLEMENT PARTIEL	000304F
Rapport sur les droits et privilèges	Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S	000234
	Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
	Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
	Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC EN COURS ET OPERATIONS REGLEES	000369
	Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
	Rapport RAPPORT SOUMISSION L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
	Rapport RAPPORT CALENDRIER EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	00086
	Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	00085
	Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
	Rapport DETENTEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
	Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
	Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
	Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
	Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251

CHAPITRE 13

Rapport sur les droits et privilèges

Les rapports sur les droits et privilèges contiennent des renseignements sur les événements de droits et privilèges qui surviennent en rapport aux valeurs, notamment l'échéance et les événements d'intérêt.

Le tableau présenté ci-dessous fait état des rapports sur les droits et privilèges offerts et des codes (ID) des rapports.

Rapport	Code de rapport
Rapport RAP DECLARATION AU MOYEN FORM 1042-S (rapport sur la déclaration au moyen du formulaire 1042-S – données)	000234
Rapport RAPPORT DE POSITIONS APPELEES	000209
Rapport DATE LIMITE A LA CDS – LISTE DES EVENEMENTS A VENIR	REPORT01930
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS	000238F
Rapport RECLAM OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS	00369F
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES	000239
Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME	000105F
Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)	000086
Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)	000085
Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT	000205
Rapport DEBENTEUR INSCRIT – PAPIER COMMERCIAL ECHEANCE REPORTABLE	000123
Rapport RAPPORT DE NUIT - DEGAGEMENT DE PAIEMENTS	000217
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES ADHERENTS	000201
Rapport RAPPORT DE PAIEMENTS PREVUS POUR LES AGENTS PAYEURS	000203
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX – AGENT DEPOSITAIRE	000250
Rapport RAPPORT DE REFUS D'INSTRUCTIONS DE CHOIX - ADHERENT	000251
Rapport RAPPORT D'ADMISSIBILITE À L'EMISSION DE DROITS – AGENT DEPOSITAIRE	000252

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

- les événements obligatoires avec choix;
- les événements de distribution.

13.4 Rapport RECLAMATIONS POSITIONS RNC ET OPERATIONS EN COURS

Code de rapport	000238F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	grand livre, type d'événement, code d'événement
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations qui sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou la veille de la date de paiement pour les événements suivants :

- APN (autre titre adossé à des créances sans réduction d'actif)
- ARN (intérêt ou intérêt et capital sans réduction d'actif)
- INO (intérêts avec choix)
- INT (intérêt)

Les réclamations inscrites au rapport sont réglées lors du jour ouvrable précédent.

13.5 Rapport RECLAMATIONS OPERATIONS REGL ET POSITIONS RNC EN COURS

Code de rapport	000369F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	GRAND LIVRE, TYPE EVEN, CODE EVEN
Regroupement	Aucun

Ce rapport fait état des réclamations réglées avec les opérations individuelles et les positions au RNC correspondantes sur lesquelles sont basées les réclamations pour les événements suivants :

- DIS (distribution en espèces)

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

- DIV (dividende en espèces)
- DWO (dividende avec choix)
- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division d'actions)

Les réclamations sont générées selon les opérations individuelles et les positions au RNC qui étaient en cours à la fin de la journée à la date de clôture des registres ou à la date de remboursement des effets payables (dans la mesure où l'effet payable s'applique).

13.6 Rapport RAPPORT DE CALCUL DES EFFETS PAYABLES

Code de rapport	000239F
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	LEDGER (grand livre), EVENT TYPE (type d'événement), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	POSITION RECTIFIÉE À LA DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES POSITION RECTIFIÉE DES EFFETS PAYABLES DROITS ET PRIVILÈGES NETS

Types d'événements de distribution en valeurs

Ce rapport est généré à la date de paiement à la CDS et fait état de tous les règlements et rajustements applicables effectués dans un grand livre du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables, pour les types d'événements suivants :

- RWS (distribution de droits ou de bons de souscription)
- SDS (distribution en actions)
- SDV (dividende en actions)
- SPN (apport partiel d'actif)
- SSP (division en actions)

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME

Types d'événements de distribution en espèces

Pour les événements DIV (dividende en espèces) et DIS (distribution en espèces) dont les dates de remboursement des effets payables sont à la date de paiement à la CDS ou après, le rapport est généré :

- à la date de paiement à la CDS – Il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée la veille de la date de paiement à la CDS.
- à la date de remboursement des effets payables – il fait état de tous les règlements et rajustements effectués dans un grand livre particulier du lendemain matin de la date de clôture des registres à la fin de la journée de la date de remboursement des effets payables (y compris les transactions précédemment inscrites au rapport généré à la date de paiement à la CDS).

Pour les événements de dividende en espèces et de distribution en espèces dont les dates de remboursement des effets payables précèdent la date de paiement à la CDS, le rapport est généré une fois à la date de paiement à la CDS de l'événement, tel qu'il est indiqué précédemment à la section *Types d'événements de distribution en valeurs*.

Pour tous les types d'événements, le rapport fait état de la position rajustée des effets payables de l'adhérent et selon cette position rajustée, les droits et privilèges nets de l'adhérent.

13.7 Rapport RAPPORT SOUMISSION A L'ADJUDICATION A PRIX UNIFORME

Code de rapport	00105F
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Un jour
Ordre de tri	CODE D'EVENEMENT, NO CHOIX
Regroupement	Aucun

Ce rapport permet aux agents dépositaires de compiler automatiquement les données de soumission par fourchette de prix.

CHAPITRE 13 RAPPORT SUR LES DROITS ET PRIVILÈGES
Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)

13.8 Rapport RAPPORT CALEN. EVENEMENT (rapport calendrier des événements)

Code de rapport	00086
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Deux jours
Ordre de tri	CDS PAYABLE DATE (date de paiement à la CDS), SECURITY NUMBER (numéro de la valeur), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état des renseignements sur les événements et de la position à la date de clôture des registres rajustée à la fermeture des bureaux le jour précédent (le cas échéant). Ces données sont propres à l'adhérent, en fonction des critères de sélection saisis à l'écran RECHER CALENDRIER EVEN/SEL RAPPORT.

13.9 Rapport RAPPORT INTERROG EVENEMENT (rapport interrogation des événements)

Code de rapport	00085
Disponible	Sur demande
Données disponibles	Le jour même
Période d'archivage	Deux jours
Ordre de tri	CDS PAYABLE DATE (date de paiement à la CDS), SECURITY NUMBER (numéro de la valeur), EVENT ID (code d'événement)
Regroupement	Aucun

Le présent rapport fait état des renseignements sur les événements en fonction des critères de sélection saisis à l'écran GUIDE DE RECHERCHE D'EVENEMENT.

13.10 Rapport PORTEURS INSCRITS POUR UN EVENEMENT

Code de rapport	000205
Disponible	Quotidiennement
Données disponibles	En fin de journée
Période d'archivage	Sept ans
Ordre de tri	EVENT TYPE (type d'événement), SECURITY NBR (numéro de la valeur)
Regroupement	Aucun

7.4 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

7.5 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.